



# Comité syndical

**Mardi 19 mars, 18h**

**SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, salle des fêtes**

**Dossier de séance**

La Dronne-St-Saud-Lacoussière  
©Déclic&Décolle



*Descubrir, Viure, Partatjar*



## Ordre du jour

### Comité syndical Mardi 19 mars 2024 Saint-Saud-Lacoussière

#### **1. « Révision de la Charte »**

- 1.1 Validation du diagnostic de territoire p 5
- 1.2 Validation des constats et des enjeux qui ressortent du diagnostic de territoire p 7
- 1.3 Définition des grands objectifs, points de départ pour la construction de la nouvelle charte p 9
- 1.4 Note d'information sur la révision de la charte p 11

#### **2. « Administration et finances »**

##### **BUDGET**

##### → **Clôture du budget annexe LIFE+13NAT/FR/506**

- 2.1 Vote du compte de gestion 2023 p 13
- 2.2 Vote du compte administratif 2023 p 14
- 2.3 Transfert des résultats de clôture ainsi que reprise de l'actif et du passif du budget annexe LIFE+ Nature 13 NAT/FR/0000506 vers le budget principal 2024 du PNR PL p 18

##### → **Budget principal**

- 2.4 Vote du compte de gestion 2023 p 19
- 2.5 Vote du compte administratif 2023 p 20
- 2.6 Vote du report du résultat 2023 p 25
- 2.7 Dotation budgétaire attribuée aux Parcs naturels régionaux en 2024 par le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires p 26
- 2.8 Nomenclature M57 - Vote du règlement budgétaire et financier p 27
- 2.9 Nomenclature M57 - Vote du principe de la fongibilité des crédits p 28
- 2.10 Vote du budget primitif 2024 p 29

##### → **Budget annexe GEMAPI**

- 2.11 Vote du compte de gestion 2023 p 41
- 2.12 Vote du compte administratif 2023 p 42
- 2.13 Vote de l'affectation du résultat 2023 p 45
- 2.14 Vote du budget 2024 p 46

##### **PROGRAMME D' ACTIONS**

- 2.15 Présentation et vote du programme d'actions 2024 p 50

#### **3. Animation Territoire Durable »**

- 3.1 Projet valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc » par la création contemporaine : contractualisation p 55
- 3.2 Adhésion à IPAMAC – vote de la cotisation p 78
- 3.3 Renouvellement de l'adhésion au GRAINE Nouvelle-Aquitaine p 80
- 3.4 Adhésion à l'Association interdépartementale des collectivités forestières Limousin-Périgord p 82

3.5 Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : accompagnement des porteurs de projets alimentaires territoriaux souhaitant mobiliser les acteurs de la restauration collective	p 83
---	------

#### **4. « Transition écologique et énergétique »**

4.1 Mission GEMAPI : plan de financement 2024	p 84
4.2 Mission GEMAPI : cotisation 2024	p 85
4.2 CATZHE : plans de financement 2024	p 88
4.3 Appel à projets Nature et Transitions 2020, Ma Commune la Nuit – Plan de financement consolidé	p 90

#### **Revue de presse**

p 91

#### **ANNEXES** (en téléchargement)

## Validation du diagnostic de l'évolution du territoire

Révision de la charte du Parc

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

---

Dans le cadre de la démarche de renouvellement du label parc, le diagnostic de l'évolution du territoire a été réalisé entre février 2023 et février 2024. À titre de rappel, ce diagnostic a été élaboré en collaboration avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), dans le cadre d'une convention financière établie avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce diagnostic de territoire permet d'identifier les évolutions depuis 2008 (date de la réalisation du dernier diagnostic à l'échelle du parc) sur le périmètre d'étude du parc, soit 91 communes. Cela a permis de mettre à jour les données territoriales en vue d'adapter au mieux le contenu de la prochaine charte.

Le CEREMA a restitué le diagnostic de territoire, conformément à la convention financière, lors du comité technique du 5 février 2024 et du comité de pilotage le 15 février 2024.

Ce diagnostic est composé des trois cahiers suivants :

- **Cahier 1 – Approches transversales**
  - Méthode d'élaboration pour un diagnostic partagé
  - Données institutionnelles
  - Géologie – Relief – Hydrographie
  - Culture, un territoire occitan
  - Positionnement dans les armatures territoriales
  - Attractivité économique et résidentielle
  - Synthèse des données géographiques et socio-économiques (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)
  - Quatre approches transversales : paysage, biodiversité, neutralité carbone et vulnérabilité au changement climatique
  
- **Cahier 2 – Fiches thématiques**
  - 1) Agriculture et alimentation
  - 2) Culture
  - 3) Eau et milieux aquatiques
  - 4) Énergie
  - 5) Forêt
  - 6) Métiers d'art
  - 7) Patrimoine bâti
  - 8) Tourisme
  - 9) Urbanisme

- **Cahier 3 – Annexes**

- Listes des communes du PNR Périgord-Limousin
- Portrait statistique et dynamiques actuelles (étude INSEE)
- Listes des participants aux ateliers
- Vision d'élus sur le territoire du parc
- Bibliographie

Vous pouvez accéder à la version complète du diagnostic ainsi qu'à une synthèse via le lien suivant : <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/vie-institutionnelle/>

**Il vous est proposé :**

- de valider le diagnostic de l'évolution du territoire ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document avec ce dossier.

## Validation des constats et des enjeux qui ressortent du diagnostic de territoire

Révision de la charte

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

---

Selon le diagnostic de l'évolution du territoire entre 2011 et 2023, établi par le CEREMA, plusieurs observations et défis importants émergent pour le territoire périmètre d'étude.

Voici une synthèse des constats et des enjeux identifiés, élaborée en interne par les membres de l'équipe technique du Parc à partir des conclusions du diagnostic. Les titres sont donnés à titre indicatif et ne seront pas nécessairement repris tels quels dans la prochaine charte. Ils visent à regrouper les constats et les enjeux par grands thèmes pour faciliter la lecture.

### Le paysage

*Constats et problématiques :*

- Difficulté de la filière bovine dont dépend fortement le paysage agricole du Parc
- Phénomènes d'enfrichement et de dépérissement qui marquent le paysage – déprise agricole
- Comment conduire la transition énergétique tout en préservant le paysage ? – paysage après pétrole
- Comment accompagner l'évolution du paysage ?

### L'environnement

*Constats et problématiques :*

- Comment répondre à l'objectif national d'augmenter les surfaces de protection forte (cf. Stratégie nationale d'aires protégées) ?
- La nécessité de préserver les trames écologiques est partagée : cours d'eau et zones humides pour la trame bleue, prairies permanentes, haies et systèmes forestiers pour la trame verte, sols pour la trame brune, ciel étoilé et pollution lumineuse pour la trame noire).
- Vigilance à avoir sur la diminution des débits des cours d'eau et sur l'augmentation de la température de l'eau.
- Présence de cyanobactéries et problématique pour les étangs de baignade
- Morphologie des cours d'eau altérée par la présence de nombreux plans d'eau
- La gestion des eaux pluviales deviendra plus complexe avec le changement climatique.
- Le territoire dispose d'une importante capacité de stockage de carbone avec 41 % de surface boisée majoritairement feuillue avec une augmentation du pourcentage de feuillus depuis 2008, des stockages de carbone en système prairial non évalués.
- Faible habitude de la majorité des propriétaires forestiers pour gérer de façon durable les forêts sur le long terme.

### Agriculture et sylviculture

*Constats et problématiques :*

- La surface agricole utile se maintient et le nombre d'exploitations agricoles diminue (baisse de 25%).
- Problématique de transmission des exploitations agricoles.

- Le potentiel nourricier du territoire est de 450 % pour la viande.
- La pérennité des solutions d'abattage d'animaux produits et destinés à la consommation est fragile.
- Précarité alimentaire : baisse du pouvoir d'achat.
- Tension sur la ressource en eau.
- Nécessité de préserver et de maintenir le dialogue entre tous les acteurs forestiers et les associations environnementales.
- Forêts à 98 % privées ; 83% des propriétaires forestiers ont moins de 4 ha de forêt ; 17,5% des forêts privées sont couvertes par un document de gestion.
- Ressource forestière conséquente avec une activité économique locale et des savoir-faire locaux (feuillardiers)

### Adapter le territoire au changement climatique

#### *Constats et problématiques :*

- Sensibilité de la santé des habitants par rapport aux canicules répétées et aux îlots de chaleur
- Augmentation de la précarité énergétique
- Pas ou peu de solution alternative face à l'autosolisme (14 200 actifs entrent et sortent du PNR pour travailler principalement en voiture)
- Problématique d'habitabilité (vacance des habitations, vétusté des habitations, revitalisation des centres-bourgs, accès aux services de proximité).
- Vigilance à avoir sur la potabilité de l'eau (une baisse de la quantité d'eau et le maintien du flux de polluants entraînerait une augmentation de la concentration des polluants.)

### Vivre ensemble sur le territoire

#### *Constats et problématiques :*

- Solidarité et dynamisme associatif
- Mise en place d'initiatives citoyennes sur le territoire sur diverses thématiques depuis 2008
- Accueil des nouveaux arrivants : solde migratoire positif sur 57 communes
- Problématique de transmission des savoir-faire
- Plus de 300 professionnels Métiers d'art installés (1 500 emplois sur le Parc).
- Forêt : patrimoine historique et culturel
- 93% des personnes (ayant répondu au questionnaire sur le Parc) souhaitent le maintien voire le développement de l'occitan (cf. étude de l'Office public de la langue occitane).

### **Il vous est proposé :**

- de prendre connaissance de ces constats et de ces enjeux ;
- de valider ce résumé des constats et des enjeux qui ressortent du diagnostic de territoire.

## Définition des grands objectifs, points de départ pour la construction de la prochaine charte 2026-2041

Révision de la charte

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

---

Les objectifs de la prochaine charte doivent s'inscrire dans le cadre des cinq missions définies pour les Parcs naturels régionaux, telles qu'énoncées à l'article R333-1 du Code de l'Environnement :

- Protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager
- Aménager le territoire
- Développer l'économie et le lien social
- Accueillir, éduquer et informer
- Expérimenter et innover

Il est important de rappeler que les Parcs naturels régionaux n'ont pas de pouvoir réglementaire, leur approche privilégie les échanges pour convaincre plutôt que la contrainte.

Dans cette optique, une réunion s'est tenue le 29 février 2024 à Châlus, réunissant une trentaine de maires du périmètre d'étude et des élus du comité syndical du parc. L'objectif était de définir les grands enjeux et les grandes thématiques de travail pour la prochaine charte du Parc couvrant la période 2026 et 2041. À la suite de la présentation synthétique du diagnostic territorial, les élus ont travaillé sur des propositions de grands objectifs pour le territoire à l'horizon 2041.

Les habitants de La Fabrica contribueront à cette démarche sur la base des grandes thématiques de travail qui ont émergées :

- Le paysage,
- l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- la biodiversité,
- l'agriculture et l'alimentation,
- la gestion forestière,
- les patrimoines culturels, naturels et bâtis,
- la culture occitane,
- l'eau,
- la sobriété et l'autonomie énergétique
- et les ressources économiques locales.

Toutes ces thématiques sont envisagées dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Les grands objectifs qui se dégagent des discussions sont énumérés ci-dessous accompagnés des propositions formulées lors de la réunion.

Il a été exprimé une volonté d'inscrire les paysages, l'identité et la culture occitane du Périgord-Limousin comme des éléments essentiels du développement des grands objectifs de la future charte, pour constituer un préambule significatif.

- **Préserver les paysages tout en imaginant et en accompagnant leur évolution dans un contexte de changement climatique.**
- **Favoriser l’habitabilité du territoire dans un contexte de changement climatique.**  
*(Restauration des centres-bourgs, adapter l’urbanisme au changement climatique et préserver le patrimoine bâti)*
- **Préserver et restaurer les trames écologiques**  
*(Cours d’eau et zones humides pour la trame bleue, prairies permanentes, haies et systèmes forestiers pour la trame verte, sols pour la trame brune, ciel étoilé et pollution lumineuse pour la trame noire)*
- **Accompagner et soutenir la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources et pour une alimentation saine et abordable.**
- **Sauvegarder et mettre en valeur nos patrimoines culturels, naturels et bâtis.**
- **Préserver les zones humides et les cours d’eau. Préserver la qualité de la ressource en eau et veiller à ce que l’accès à l’eau potable de qualité soit possible pour tous.**
- **Accompagner notre territoire vers la sobriété et l’autonomie énergétique**  
*(Réduire la pollution lumineuse, promouvoir les mobilités douces, les transports en commun et le covoiturage pour diminuer les gaz à effet de serre, continuer à valoriser les déchets, favoriser la production locale avec des énergies renouvelables)*
- **Entraîner les habitants du territoire dans le projet Parc en privilégiant la communication, la sensibilisation, l’écoute, la mobilisation et l’implication.**  
*(Ce qui va permettre la solidarité entre habitants et le dynamisme associatif entre habitants notamment par la culture)*
- **Activités économiques – Promouvoir et soutenir les ressources économiques locales.**  
*(En facilitant notamment la transmission des savoir-faire et en favorisant les circuits courts)*
- **Créer une dynamique harmonieuse sur la gestion multifonctionnelle des forêts en tenant compte des paysages, des changements climatiques, des risques et de la biodiversité.**  
*(Multifonctionnalité : production de bois, préservation de la biodiversité, accueil au public, préserver une qualité paysagère)*

**Il vous est proposé :**

- de valider ces grands objectifs ainsi que le préambule comme points de départ pour la construction de la prochaine charte 2026-2041 ;
- de valider que les habitants de La Fabrica travaillent à partir de ces grands objectifs pour émettre des propositions répondant à la question : « Quels sont vos attentes et vos souhaits pour le Périgord-Limousin à l’horizon 2040 ? » ;
- de valider la consultation du conseil scientifique et du conseil d’orientation et de développement sur la proposition de ces objectifs.

## Note d'information – Révision de la charte

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

### **« Mon territoire en 2040 » : les scolaires sont associés à la révision de la charte.**

En vue de la révision de la charte, le programme d'éducation au territoire « Les Experts du Parc » implique activement les élèves de trois classes, offrant ainsi une opportunité précieuse d'engagement des scolaires dans la vision de « Mon territoire en 2040 ».

Les objectifs de ce programme sont divers. Tout d'abord, il vise à sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable tout en enrichissant leur connaissance des acteurs institutionnels locaux. Ensuite, il s'attache à leur offrir une compréhension approfondie de l'histoire et de l'évolution du territoire, notamment en lien avec les défis posés par le changement climatique. Enfin, une dimension artistique est intégrée, permettant aux élèves d'exprimer leur vision du territoire à l'horizon 2040 à travers une création artistique.

À partir de mi-mars 2024, chaque classe bénéficiera de 6 interventions de 2 heures. Ces séances en classe seront animées par des spécialistes de l'éducation à l'environnement, notamment le Tri-Cycle enchanté et Limousin Nature Environnement, en collaboration avec les chargées de mission du Parc, chargées de présenter les acteurs de l'environnement et le rôle spécifique d'un Parc naturel régional.

Les trois classes impliquées dans ce processus sont :

- Le groupe d'éco-délégués du lycée de la Cité Scolaire Jean-Baptiste Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche,
- Une classe de 4<sup>ème</sup> générale de la Cité Scolaire Alcide Dusolier de Nontron,
- Une classe de 2<sup>nde</sup> professionnelle métier de la relation client de la Cité scolaire Alcide Dusolier Nontron.

### **La fabrica : 99 habitants ont répondu favorablement.**

Par ailleurs, 99 habitants de La Fabrica, sur les 1 000 sélectionnés au hasard, ont exprimé leur volonté de participer à cette initiative. Environ 330 personnes au total ont renvoyé leur coupon de réponse au Parc, ce qui témoigne d'un fort intérêt. Nous remercions chaleureusement toutes les mairies qui ont relayé l'invitation auprès des habitants.

Les participants ont été répartis en fonction de leur lieu de résidence, avec des ateliers prévus à Rochechouart, Nontron, La Coquille et Pageas, aux dates suivantes :

- Nontron : jeudi 14 mars de 18h30 à 20h30 ; samedi 6 avril de 9h30 à 12h et le samedi 20 avril de 9h30 à 12h.
- Rochechouart : jeudi 14 mars de 18h30 à 20h30 ; samedi 6 avril de 9h30 à 12h et le samedi 20 avril de 9h30 à 12h.
- La Coquille : jeudi 21 mars de 18h30 à 20h30 ; samedi 6 avril de 9h30 à 12h et le samedi 20 avril de 9h30 à 12h.
- Pageas : jeudi 21 mars de 18h30 à 20h30 ; samedi 30 mars de 9h30 à 12h et samedi 20 avril de 9h30 à 12h.

Chaque atelier sera animé par un prestataire externe, accompagné d'agents techniques du Parc et d'élus, afin d'assurer une diversité de points de vue et une participation enrichissante.

La restitution des travaux de La Fabrica auprès des élus du Parc est prévue le mardi 23 avril 2024, à partir de 18h, au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac.

### **Rencontres publiques à prévoir**

Enfin, des rencontres publiques ouvertes à tous les habitants et associations du Parc seront organisées par le bureau exécutif et la commission charte et gouvernance. Ces réunions auront lieu aux dates suivantes :

- Mardi 21 mai à partir de 19h à la salle des fêtes de Milhac-de-Nontron
- Mardi 21 mai à partir de 19h à la salle des fêtes de Pageas
- Samedi 25 mai à partir de 10h à Champagnac-la-Rivière
- Samedi 25 mai à partir de 10h30 à Chalais (en attente de confirmation)

### **Vos contacts au Parc :**

**Adeline Chozard**, Éducation au territoire – [a.chozard@pnrpl.com](mailto:a.chozard@pnrpl.com)

**Laure Martin-Gousset**, Révision de la charte – [l.martin-gousset@pnrpl.com](mailto:l.martin-gousset@pnrpl.com)  
05 53 55 36 00

## Vote du compte de gestion 2023 du budget annexe LIFE+13NAT/FR/506 du PNR PL

Rapporteur : La présidente

---

Le Compte de gestion 2023 du budget annexe LIFE+13NAT/FR/506 du PNR PL visé par le Directeur Régional des Finances Publiques et signé par le Comptable public du Parc a été transmis à la présidente du PNR PL pour vote.

Il est identique au résultat du compte administratif 2023 du budget annexe LIFE+13NAT/FR/506 du PNR PL.

### **Il vous est proposé :**

- de voter le Compte de gestion 2023 du budget annexe LIFE+13NAT/FR/506 du PNR PL
- d'autoriser la présidente à le signer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312.1 relatif au vote du budget primitif ;

Vu le rapport présenté lors du comité syndical du 13 février 2024 portant sur les orientations budgétaires 2024.

## A) BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le programme Life haute Dronne du PNR PL était un projet européen de conservation de la nature qui visait à préserver la Moule perlière, une espèce menacée, et à restaurer la continuité écologique de la rivière Dronne. Le projet a duré de 2014 à 2021 et a impliqué le Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'Université de Bordeaux, et d'autres partenaires locaux. Le programme a réalisé des actions de sensibilisation, de suivi, et de travaux sur le terrain pour améliorer la qualité de l'eau, la diversité des habitats, et la connectivité des cours d'eau. Le programme a également développé un volet pédagogique pour faire découvrir aux jeunes la richesse et la fragilité de la biodiversité aquatique.

Terminé en 2023, il n'en reste pas moins des écritures comptables correspondant à la vente de ferme aquacole située à Firbeix, à des sorties des éléments de l'actif du Parc et à un reliquat d'amortissement de dépenses.

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Voté Budget 2023</b>	236 431.01 €	236 431.01 €	-
<b>Réalisé</b>	14 233.18 €	13 370.18 €	<b>863.00 €</b>

**Montant des dépenses de fonctionnement : 14 233.18 €**

**1/ Charges à caractère général** (chapitre 011)

Néant

**2/ Charges de personnel** (chapitre 012)

Néant

**3/ Autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

Néant

**4/Charges financières** (chapitre 66)

Néant

**5/ Charges exceptionnelles** (chapitre 67)

Néant

**6/ Opérations d'ordre transfert entre sections** (chapitre 042)

Budget 2023	Réalisé 2023
863.00 €	14 233.18 €

Cette somme correspond aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ferme aquacole) et aux dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles.

**► Montant des recettes de fonctionnement : 13 370.18 €**

**1/Dotations, cotisations, subventions aux actions et autres recettes** (chapitre 74)

- Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

Néant

- Autres recettes

Néant

- Les autres produits de gestion courante

Néant

- Atténuation de charges

Néant

- Produits exceptionnels (chapitre 77)

Budget 2023	Réalisé 2023
0.00 €	12 500.00 €

Ils correspondent au prix de vente de la ferme aquacole à la SARL Domaine de Puyregonde située à Firbeix.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Budget 2023	Réalisé 2023
0.00 €	870.18 €

Cela correspond à la différence sur réalisation (négatives) reprises au compte de résultat à la suite de la vente de la ferme aquacole.

Pour résumer, résultats 2023 de la section de fonctionnement dépenses/recettes.

	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	14 233.18 €
Recettes de l'exercice	13 370.18 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>- 863.00 €</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté 2023	236 431.01 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>235 568.01 €</b>

## B) BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Voté Budget 2023</b>	415 141.78 €	415 141.78 €	-
<b>Réalisé 2023</b>	870.18 €	428 602.51 €	<b>427 732.33 €</b>

### ► Dépenses d'investissement réalisées :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Budget 2023	Réalisé 2023
0.00 €	870.18 €

Cela correspond à la plus ou moins-value sur cession d'immobilisation (ferme aquacole)

Pour information, pas de restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement.

► **Recettes d'investissement réalisées :**

1/ Recettes réelles d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 414 369.33 €. Elles correspondent au F.C.T.V.A pour un montant de 90.55 € et au virement de l'excédent de fonctionnement capitalisé (414 278.78 €) pour combler le déficit en investissement en 2023.

2/ Opérations d'ordre d'investissement (chapitre 040)

Budget 2023	Réalisé 2023
863.00 €	14 233.16 €

Pour information, pas de restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement.

Pour résumer, résultats 2023 de la section d'investissement dépenses/recettes.

	Investissement
Dépenses de l'exercice	870.18 €
Recettes de l'exercice	428 602.51 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>427 732.33 €</b>
001 Solde d'exécution négatif reporté 2023	418 278.78 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>13 453.55 €</b>

Par délibération n°71-2023 en date du 04 octobre 2023, le Comité syndical a validé la dissolution de ce budget au 31 décembre 2023.

**Il vous est proposé :**

- de voter le compte administratif 2023 du budget annexe LIFE+13NAT/FR/506 ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier

## Transfert des résultats de clôture ainsi que reprise de l'actif et du passif du budget annexe LIFE+ Nature 13 NAT/FR/0000506 vers le budget principal 2024 du PNR PL

Rapporteur : La présidente

Par délibération n°71-2023 en date du 04 octobre 2023, le Comité syndical a validé la dissolution de ce budget au 31 décembre 2023, la suppression de ce budget au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et a accepté que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal 2024 au terme des opérations de liquidation.

Les résultats 2023 du budget annexe LIFE+ Nature 13 NAT/FR/0000506 sont les suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses de l'exercice	14 233.18 €	870.18 €
Recettes de l'exercice	13 370.18 €	428 602.51 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-863.00 €</b>	<b>427 732.33 €</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté 2023	236 431.01 €	414 278.78 €
001 Solde d'exécution négatif reporté 2023	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>235 568.01 €</b>	<b>13 453.55 €</b>

### Il vous est proposé :

- d'autoriser le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du budget annexe LIFE+ Nature 13 NAT/FR/0000506 vers le budget principal du PNR PL selon les modalités suivantes :
  - Article 001 (section d'investissement recettes) : 13 453.55 €
  - Article 002 (section de fonctionnement recettes) : 235 568.01 €
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Vote du compte de gestion 2023 du Budget principal du PNR PL

Rapporteur : La présidente

---

Le Compte de gestion 2023 du budget principal du PNR PL visé par le Directeur Régional des Finances Publiques et signé par le Comptable public du Parc a été transmis à la présidente du PNR PL pour vote.

Il est identique au résultat du compte administratif 2023 du budget principal du PNR PL.

### **Il vous est proposé :**

- de voter le Compte de gestion 2023 du budget principal du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à le signer.

## Vote du compte administratif 2023 du budget principal du PNR PL

Rapporteur : La présidente

### Bilan de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Voté au BP 2023</b>	2 689 672.11 €	2 689 672.11 €	-
<b>Réalisé</b>	2 561 129.98 €	2 757 268.41 €	<b>196 138.43 €</b>

### ► Montant des dépenses de fonctionnement : 2 561 129.98 €

#### 1/ Charges à caractère général (chapitre 011)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
1 035 816.00 €	929 751.56 €	106 064.44 €

Ce chapitre intègre deux grands types de dépenses :

- toutes celles qui sont indispensables au bon fonctionnement de la structure : frais de carburants, électricité, chauffage, fournitures d'entretien, fournitures administratives, assurances, frais de déplacements, frais d'affranchissement, de maintenance informatique, de télécommunication...
- toutes celles qui permettent la réalisation du programme d'actions du PNR PL dont le programme Life Wild Bees.

Pour information : rattachements de dépenses pour un montant de 25 674.44 €

#### 2/ Charges de personnel (chapitre 012)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
1 477 845.00 €	1 472 963.79 €	4 881.21 €

Ce chapitre intègre les traitements et indemnités versés aux agents titulaires, aux contractuels, ainsi qu'aux stagiaires.

#### 3/ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
63 800.00 €	48 897.89 €	14 902.11 €

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux indemnités et frais de déplacement des élus, les participations obligatoires.

#### 4/ Autres dépenses

Elles comprennent :

Les charges financières (chapitre 66)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
2 500.00 €	388.82 €	2 111.18 €

Ces dépenses correspondent au mandatement des intérêts de l'emprunt concernant le réseau de sites touristiques du PNR PL.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Budget 2023	Réalisé 2022	Delta
31 034.11 €	30 451.69 €	582.42 €

Ceci correspond aux titres annulés sur exercice antérieur : Remboursement d'avance de 50% d'une subvention régionale pour l'acquisition de la ferme aquacole à Firbeix (26 518.19 €) et remboursement d'un trop-perçu dans le cadre du projet Carbopolis (3 933.50 €)

- Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
78 677.00 €	78 676.23 €	0.77 €

Ces dépenses correspondent à une opération d'ordre, c'est-à-dire qu'elles sont compensées par une recette d'investissement pour permettre de « provisionner » le renouvellement du matériel (mobilier, informatique, logiciels...)

Pour information : Dotations aux amortissements et provisions (dépenses qui ne sont pas comptabilisées dans les dépenses réelles)

→ Répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	% par rapport aux dépenses de gestion courante
Charges à caractère général	929 751.56 €	37.45	37.92
Charges de personnel	1 472 963.79 €	59.33	60.09
Autres charges de gestion courante	48 897.89 €	1.97	1.99
<b>TOTAL dépenses de gestion courante</b>	<b>2 451 613.24 €</b>	<b>98.75</b>	<b>100</b>
Charges financières	388.82 €	0.02	
<b>TOTAL charges financières</b>	<b>388.82 €</b>	<b>0.02</b>	
Charges exceptionnelles	30 451.69 €	1.23	
<b>TOTAL charges exceptionnelles</b>	<b>30 451.69 €</b>	<b>1.23</b>	
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>	<b>2 482 453.75 €</b>	<b>100</b>	
Amortissements	78 676.23 €		
<b>TOTAL amortissements</b>	<b>78 676.23 €</b>		
<b>TOTAL général</b>	<b>2 561 129.98 €</b>		

**► Montant des recettes de fonctionnement : 2 757 268.41 €**

1/ Dotation, cotisations, subventions aux actions et autres recettes

1/1 Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Delta</b>
2 609 873.00 €	2 686 915.93 €	77 042.93 €

► Les cotisations statutaires des membres du Syndicat mixte du PNR PL et la dotation de l'État représentent **37.81%** des recettes réelles de fonctionnement

<b>Partenaires</b>	<b>Montant cotisations</b>	<b>% par rapport aux recettes des dotations</b>	<b>% par rapport au montant total des recettes réelles</b>
Région N-A	607 622.72 €	22.61	22.32
Département 87	70 000.00 €	2.60	2.57
Département 24	70 000.00 €	2.60	2.57
Communes	60 354.84 €	2.25	2.22
Communautés de communes	60 354.84 €	2.25	2.22
Villes portes	31 196.00 €	1.16	1.15
État	130 000.00 €	4.83	4.76
<b>TOTAL cotisations</b>	<b>1 029 528.40 €</b>	<b>38.30</b>	<b>37.81</b>

Les subventions aux actions représentent **60.88%** des recettes réelles de fonctionnement.

<b>Partenaires</b>	<b>Montant</b>	<b>% par rapport aux recettes du programme d'actions</b>	<b>% par rapport aux recettes réelles</b>
Région	742 144.02 €	44.78	27.26
Etat	119 688.19 €	7.22	4.40
Union européenne	567 571.58 €	34.24	20.85
Départements	12 324.00 €	0.74	0.45
Autres organismes publics	215 659.73 €	13.02	7.92
Communes	0 €	0	0
Intercommunalités	0.01 €	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 387.53 €</b>	<b>100</b>	<b>60.88</b>

Pour information, rattachements de recettes répartis de la manière suivante :

<b>Année</b>	<b>Action</b>	<b>N°dossier</b>	<b>Partenaire</b>	<b>A percevoir</b>
2016	Eau et biodiversité du PNR PL	FEDER-FSE-2016-2599110	Région/Feder	167 010,98 €
2017	Programme biodiversité	FEDER-FSE-2017-3452210	Région/Feder	80 905,22 €
2022	EEDD 2022	FEDER-FSE-LIM-2022-21547710	Région/Feder	70 292,74 €
<b>TOTAL article 7477</b>				<b>318 208,94 €</b>
2022	Solde Programme actions 2022		Région	104 704,91 €
2023	Life pollinisateurs année 3		Région	39 100,00 €
2023	Solde programme actions fonctionnement 2023		Région	196 650,00 €
2023	Révision Charte 2023		Région	50 000,00 €
<b>TOTAL article 7472</b>				<b>390 454,91 €</b>
2023	Solde CATZHE 2023		AEAG	29 264,00 €
<b>TOTAL article 7478</b>				<b>29 264,00 €</b>
<b>TOTAL écritures de rattachement 2023</b>				<b>737 927,85 €</b>

1/2 Les autres recettes

-Les produits des services du domaine (chapitre 70)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
0.00 €	20 577.30 €

Cette ligne correspond à la mise à disposition par le Parc d'un agent pour la GEMAPI. Elles représentent **0.75%** des recettes réelles de fonctionnement

-Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
1 000.00 €	7 653.88 €

Ces recettes correspondent notamment aux cotisations des bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc, aux remboursements d'avances de trésorerie par IPAMAC. Elles représentent **0.28%** des recettes réelles de fonctionnement.

-Atténuation de charges (chapitre 013)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
2 000.00 €	6 405.57 €

Ces recettes correspondent aux remboursements effectués par les assurances du Parc ou par la Sécurité sociale dans le cadre des arrêts maladie, des congés de maternité des agents... Elles représentent **0.24%** des recettes réelles de fonctionnement.

-Produits exceptionnels (chapitre 77)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
1 00.00 €	1 250.73 €

Ces recettes correspondent à des annulations partielles de mandat (dégrèvement taxe foncière récolte sinistre, remboursement sur l'achat d'un broyeur papier...). Elles représentent **0.04%** des recettes réelles de fonctionnement.

- Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
34 465.00 €	34 465.00 €

Écriture d'ordre entre section relative aux subventions amortissables.

Pour résumer, résultats 2023 de la section de fonctionnement dépenses/recettes.

	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses de l'exercice	2 561 129.98 €
Recettes de l'exercice	2 757 268.41 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>196 138.43 €</b>
Excédent recettes reporté 2023	42 234.11 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>238 372.54 €</b>

## Bilan de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Voté au BP 2023</b>	570 630.62 €	570 630.62 €	-
<b>Réalisé</b>	134 669.93 €	119 038.77 €	<b>-15 631.16 €</b>

### ► Dépenses d'investissement réelles réalisées :

En 2023, elles portaient sur :

- Concessions et droits similaires (logiciels Berger-Levrault, Manatime, logiciels informatiques...) : 14 469.60 €
- Acquisition de mobilier, d'outillage et renouvellement du matériel informatique : 25 569.50 €
- Paiement du mandataire (La S.E.L.I) pour l'Atelier des Transitions – Castalab (Mas Nadaud) : 38 122.14 €
- Remboursement de l'emprunt contracté pour le réseau de sites : 10 115.58 €
- Avances de trésorerie à l'IPAMAC dans le cadre du projet Biodiversité Inter-Parcs Forêts anciennes : 11 928.11€
- Les amortissements des subventions d'investissement : 34 465.00 €

Restes à réaliser 2023 : 62 629.12 € (film Life Abilles sauvages, site Internet du Parc, réalisation d'un atlas sur les odonates)

### ► Recettes d'investissement réelles réalisées :

En 2023, elles portaient sur :

- 1er acompte de la subvention régionale pour le programme d'investissement 2023 : 32 000 €
- Fonds de compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A) : 8 362.54 €
- Les amortissements dépenses : 78 676.23 €

Restes à réaliser 2023 : 44 821 € (solde de la subvention régionale pour le programme d'investissement 2023 et solde de la subvention DREAL 2023 relative au financement de la tranche ferme de l'atlas sur les odonates)

Pour résumer, résultats 2023 de la section d'investissement dépenses/recettes

	Investissement
Dépenses de l'exercice	134 669.93 €
Recettes de l'exercice	119 038.77 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>- 15 631.16 €</b>
Excédent recettes reporté 2023	431 662.62 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>416 031.46 €</b>

### Il vous est proposé :

- de voter le compte administratif 2023 du budget principal du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Report des résultats 2023 du Budget principal du PNR PL

Rapporteur : La présidente

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2023 :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2023

En dépenses :	62 629.12 €	
En recettes :	44 821.00 €	
Résultat d'exécution de l'exercice :		- 15 631.16 €
Résultat antérieur reporté :		+ 431 662.62 €
		-----
Résultat cumulé section investissement		+ <b>416 031.46 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice		+ 196 138.43 €
Résultat antérieur reporté		+ 42 234.11 €
		-----
Résultat cumulé section de fonctionnement		+ <b>238 372.54 €</b>

### Il vous est proposé :

- de reporter l'excédent d'investissement 2023 d'un montant de **416 031.46 €** au 001 (section investissement recettes) au budget principal 2024 ;
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de **238 372.54 €** au 002 (section fonctionnement recettes) au budget principal 2024 ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Dotation budgétaire attribuée aux Parcs naturels régionaux en 2024 par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Rapporteur : La présidente

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont intégrés dans la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) de manière spécifique.

Les PNR sont désormais officiellement reconnus en tant qu'aires protégées au titre de la nomenclature UICN (catégorie V) et de la SNAP 2030. Ils sont considérés comme faisant partie des 30 % d'aires protégées visés par la stratégie.

Plus précisément, les PNR abritent également différents types d'aires protégées, dont des aires protégées "sous protection forte" et la SNAP 2030 prévoit un objectif global de 10 % d'aires protégées sous protection forte pour le territoire français. Les PNR doivent contribuer à cet objectif en mettant en place des mesures de conservation efficace par zone et en intégrant ces aires protégées dans leurs chartes de développement et de protection (stratégie biodiversité, charte et plan Parc).

En 2024, la contribution forfaitaire de l'État au fonctionnement de chaque syndicat mixte gérant un PNR est de 130 000 €.

Le plan de financement pour l'année 2024 serait le suivant :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Charges à caractère général (année N-1)	929 751.56 €	État (Dreal Nouvelle-Aquitaine)	130 000.00 €
		PNRPL	799 751.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>929 751.56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>929 751.56 €</b>

### Il vous est proposé :

- de valider le plan de financement 2024 présenté ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à signer la convention d'attribution de l'aide de l'Etat au syndicat mixte PNR ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Mise en place de la nomenclature M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : La présidente

---

Conformément à la délibération n°72-2023 du comité syndical du 04 octobre 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée est mise en œuvre au sein du Parc naturel régional Périgord-Limousin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'applique au budget principal et au budget annexe « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la prévention des inondations sur le bassin de la haute Dronne (GEMAPI) ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vous trouverez en pièce jointe le règlement budgétaire et financier du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

### Il vous est proposé :

- de valider le règlement budgétaire et financier du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 – Application de la fongibilité des crédits – Fixation des taux pour les budgets 2024 du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

---

Conformément à la délibération en date du 04 octobre 2023, la nomenclature M57 est mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle remplace le référentiel M14 utilisé précédemment.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 permet :

- Un assouplissement de gestion des virements de crédits : la M57 permet des mouvements de crédits budgétaires entre chapitres budgétaires, sous certaines conditions. Le Comité Syndical peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à ces transferts, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (article L.5217-10-6 du CGCT) ;
- L'information de l'assemblée délibérante : l'exécutif doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance, de manière similaire aux décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du comité à l'exécutif).
- La répartition des crédits budgétaires : la M57 permet d'amender la répartition des crédits entre les chapitres budgétaires classiques et les chapitres opérations sans altérer le montant global des sections. Ainsi, elle offre une plus grande souplesse budgétaire pour ajuster les crédits aux besoins de réparation.

Lors du vote du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2024, le Comité Syndical doit décider du taux de fongibilité accordé à l'exécutif annuellement. Ce taux détermine la capacité de l'exécutif à effectuer des transferts de crédits entre les différents chapitres budgétaires.

### **Il vous est proposé :**

- d'autoriser la présidente à effectuer des virements de crédits budgétaires entre chapitres budgétaires, conformément à la fongibilité des crédits pour les budgets général et GEMAPI 2024 selon le référentiel M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (à la fois en fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel.
- d'autoriser la présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## Vote du budget primitif 2024 du syndicat mixte PNR PL

Rapporteur : La présidente

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312.1 relatif au vote du budget primitif ;

Vu le rapport présenté lors du comité syndical du 13 février 2024 portant sur les orientations budgétaires 2024.

### A) PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2024

#### A.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### A.1.1) FONCTIONNEMENT DEPENSES

Dépenses de fonctionnement prévues (dépenses réelles + dotations aux amortissements) : **3 167 381.55 €**

##### (a) CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
1 035 816.00 €	929 751.56 €	1 309 972.55 €

Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement : frais d'énergie, maintenance des matériels, entretien des locaux, primes d'assurance, entretien, du matériel roulant, fournitures administratives, frais d'affranchissement et frais téléphoniques, les prestations qui relèvent du programme d'actions 2024 ainsi que du programme LIFE Abeilles sauvages (restauration écologique, restauration de bocage, suivi des apidés...).

##### (b) CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
1 477 845.00 €	1 472 963.79 €	1 708 040.00 €

Le coût salarial correspond à de l'animation territoriale et de l'ingénierie de projet. L'augmentation prévue correspond à la mise en œuvre du plan d'actions 2024 et à l'animation nécessaire à ces actions : renfort en comptabilité, biodiversité, Contrat territorial Milieux aquatiques (CTMA), GEMAPI, adaptation au changement climatique, réintégration d'un agent en disponibilité de droit.

**(c) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
63 800.00 €	48 897.89 €	68 700.00 €

Ces charges correspondent aux indemnités, aux frais de mission et cotisations retraites des membres du bureau exécutif ainsi qu'aux dépenses d'adhésion à certains organismes (Fédération des Parcs...). Elles comptent également les droits d'utilisation des concessions des logiciels Berger-Levrault et Manatime ainsi que le reclassement des charges exceptionnelles à la suite du passage à la comptabilité M57.

**(d) CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
2 500.00 €	388.82 €	1 200.00 €

Ces dépenses correspondent au mandatement des intérêts de la ligne de trésorerie auxquels s'ajoutent le remboursement des intérêts de l'emprunt pour le financement du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc. En 2024, la ligne de trésorerie de 350 000 € fera l'objet d'une demande de renouvellement auprès du Crédit agricole.

**(e) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
31 034.11 €	30 451.69 €	0.00 €

Le PNR PL est passé en comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les charges exceptionnelles sont reclassées dans le compte des charges de gestion courante.

**6/ Opérations d'ordre** (chapitre 042)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
78 677.00 €	78 676.23 €	79 469.00 €

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements des biens d'équipement et notamment le mobilier du réseau de sites.

### (f) REPARTITION PAR CHAPITRE

La répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement est synthétisée dans le tableau suivant :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	% par rapport aux dépenses de gestion courante
Charges à caractère général	1 035 816.00	1 309 972.55	42.42	42.44
Charges de personnel	1 477 845.00	1 708 040.00	55.31	55.34
Autres charges de gestion courante	63 800.00	68 700.00	2.22	2.22
<b>TOTAL dépenses de gestion courante</b>	<b>2 577 461.00</b>	<b>3 086 712.55</b>	<b>99.95</b>	<b>100</b>
Charges financières	2 500.00 €	1 200.00 €	0.05	
<b>TOTAL charges financières</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.05</b>	
Charges exceptionnelles	31 034.11 €	0.00 €	0	
<b>TOTAL charges exceptionnelles</b>	<b>31 034.11 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>	<b>2 610 995.11</b>	<b>3 087 912.55</b>	<b>100</b>	
Amortissements	78 677.00 €	79 469.00		
<b>TOTAL amortissements</b>	<b>78 677.00 €</b>	<b>79 469.00</b>		
<b>TOTAL général</b>	<b>2 689 672.11</b>	<b>3 167 381.55</b>		

## A.1.2) FONCTIONNEMENT RECETTES

Recettes de fonctionnement prévues (recettes réelles + quote-part de subventions + excédent de fonctionnement reporté) : 3 167 381.55 €

### (a) DOTATION, COTISATIONS, SUBVENTIONS AUX ACTIONS ET AUTRES RECETTES

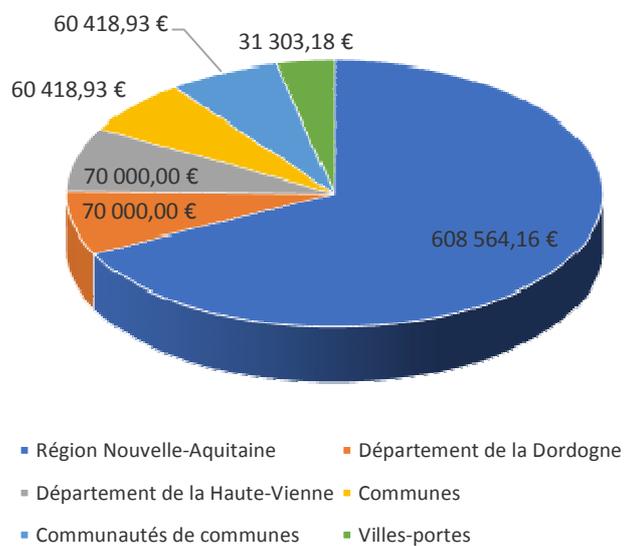
Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
2 609 873.00 €	2 686 915.83 €	2 593 951.00 €

La Cotisation statutaire 2024 est fixé à **2.42€ / habitant**.

<b>Adhérents</b>	<b>Montant cotisations statutaires 2024</b>
Région Nouvelle-Aquitaine	608 564.16 €
Département de la Dordogne	70 000.00 €
Département de la Haute-Vienne	70 000.00 €
Communes	60 418.93 €
Communautés de communes	60 418.93 €
Villes portes	31 303.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 705.20 €</b>

### Répartition des cotisations statutaires 2024 selon les membres adhérents du PNR PL



Le label PNR confère au Syndicat mixte une dotation annuelle de l'Etat (Ministère de l'Ecologie) qui s'élèvera à en 2024 à 130 000 €.

Les subventions pour le programme d'actions 2024 seront réparties de la façon suivante :

Axes	2024	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRDJCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	OFB	Ademe
AXE I Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin	251 100 €	6 783 €	-	-	-	-	-	-	123 000 €	- €	- €	- €	- €	106 017 €	15 300 €	- €	- €
AXE II Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin	941 229 €	41 736 €	51 482 €	29 040 €	93 300 €	- €	14 359 €	124 188 €	92 091 €	77 452 €	350 705 €	10 704 €	6 172 €	- €	- €	50 000 €	- €
AXE III Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable	441 000 €	136 406 €	232 593 €		23 000 €			19 680 €	14 354 €	5 000 €							9 967 €
AXE IV Lutter contre le changement climatique en Périgord-Limousin	198 938 €	15 158 €	56 116 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	91 263 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 401 €
AXE V Renforcer l'identité et les liens sociaux en Périgord-Limousin	217 900 €	14 720 €	96 809 €	- €	- €	- €	- €	- €	106 371 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL Fonctionnement Contrat de Parc</b>	<b>2 050 167 €</b>	<b>214 803 €</b>	<b>437 000 €</b>	<b>29 040 €</b>	<b>116 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 359 €</b>	<b>153 868 €</b>	<b>427 079 €</b>	<b>82 452 €</b>	<b>350 705 €</b>	<b>10 704 €</b>	<b>6 172 €</b>	<b>106 017 €</b>	<b>15 300 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>36 368 €</b>
AXE I Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin	15 000 €	1 250 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 500 €	- €	- €	- €	- €	6 250 €	- €	- €	- €
AXE II Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin	6 000 €	1 200 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AXE III Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable	100 000 €	20 000 €	80 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL Investissement Contrat de Parc</b>	<b>121 000 €</b>	<b>22 450 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 800 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 250 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
AXE V Renforcer l'identité et les liens sociaux en Périgord-Limousin	175 000 €	75 000 €	- €	- €	100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL Révision Charte</b>	<b>175 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL programme actions 2024</b>	<b>2 346 167 €</b>	<b>312 253 €</b>	<b>517 000 €</b>	<b>29 040 €</b>	<b>216 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 359 €</b>	<b>158 668 €</b>	<b>434 579 €</b>	<b>82 452 €</b>	<b>350 705 €</b>	<b>10 704 €</b>	<b>6 172 €</b>	<b>112 267 €</b>	<b>15 300 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>36 368 €</b>

## Autres recettes

Les autres recettes comprennent :

### **(b) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
1 000.00 €	7 653.88 €	1 250.00 €

Ces dépenses concernent notamment les cotisations des bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc ainsi que le reclassement des produits exceptionnels tels que les remboursements des arrêts maladie par les assurances salariales du Parc et à l'annulation partielle de mandat (dégrèvement...).

### **(c) ATTENUATION DE CHARGES (CHAPITRE 13)**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
2 000.00 €	6 405.57 €	775.00 €

Ces recettes correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel.

### **(d) PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (CHAPITRE 70)**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
0.00 €	20 577.30 €	63 000.00 €

Chaque année, les frais supportés par le budget principal pour le paiement des charges salariales du chargé de mission GEMAPI et autres dépenses font l'objet d'un « remboursement » du budget annexe vers le budget principal.

### **(e) PRODUITS EXCEPTIONNELS**

<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
1 00.00 €	1 250.73 €	0.00 €

Le PNR PL est passé en comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les produits exceptionnels sont reclassés dans le compte des produits de gestion courante.

(f) - OPERATION D'ORDRE

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
34 465.00 €	34 465.00 €	34 465.00 €

Cette somme correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

---

A.1.3) SYNTHÈSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement 2024 est synthétisée dans le tableau suivant :

	Fonctionnement
Dépenses	3 167 381.55 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>3 167 381.55 €</b>
Recettes	2 693 441.00 €
Excédent cumulé 2023	238 372.54 €
Transfert budget annexe LIFE + 13NAT/FR/506	235 568.01 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>3 167 381.55 €</b>

## A.2) SECTION INVESTISSEMENT

### A.2.1) INVESTISSEMENT DEPENSES (647 919.01 €)

#### (a) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (CHAPITRE 20)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
85 000.00 €	73 594.60.00 €	70 000.00 €

Elles concernant les concessions et droits similaires (droits d'images, acquisition de logiciels...)

#### (b) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 21)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
165 000.62 €	29 073.62 €	152 000.00 €

Elles concernant les dépenses relatives au matériel de transport, de bureau et d'informatique, de mobilier, d'installations générales. Il est prévu en 2024 l'achat de deux véhicules électriques pour un montants d'environ 70 000.00 €.

#### (c) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 23)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
263 236.00 €	38 122.14 €	302 780.89 €

Elles concernent les dépenses relatives au projet Castalab.

#### (d) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (CHAPITRE 16)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
11 000.00 €	10 115.58 €	10 213.00 €

Cela concerne le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc.

**(e) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (CHAPITRE 27)**

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
11 929.00 €	11 928.11 €	15 831.00 €

Elles concernent les avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat. En 2024, elles concerneront :

Axe	Actions	Montant de l'avance de trésorerie
1.Tourisme durable	1.1 Expérimentations itinérance	11 166.81 €
1.Tourisme durable	1.2 Accompagnement parcs séjours	4 663.43 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 830.24 €</b>

**(f) OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAPITRE 040/041)**

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
34 465.00 €	34 465.00 €	34 465.00 €

C'est la dotation aux amortissements des subventions d'équipement.

Sans oublier les restes à réaliser 2023 : 62 629.12 €.

---

**A.2.2) INVESTISSEMENT RECETTES (647 919.01 €)**

**Dotation, fonds divers et réserve : F.C.T.V.A** (chapitre 10)

Elles correspondent au reversement du fonds de compensation à la T.V.A. Cette dernière représente 16,404 % des dépenses d'investissement de l'année 2022 : 14 143.17 €

**(a) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13)**

Elles concernent les aides perçues sur les opérations d'équipement réalisées. Subvention régionale de 80 000 € au titre des actions du programme d'actions 2024 (projet Castalab, et site Internet du Parc)

**(b) OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAPITRE 040)**

Il s'agit de la dotation aux amortissements soit 79 469 €.

### A.2.3) SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2024 est synthétisé dans le tableau suivant :

	<b>Investissement</b>
Dépenses	585 289.89 €
RAR 2023	62 629.12 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>647 919.01 €</b>
Recettes	173 613.00 €
RAR 2023	44 821.00 €
Excédent cumulé 2023	416 031.46 €
Transfert budget annexe LIFE + 13NAT/FR/506	13 453.55 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>647 919.01 €</b>

## B) PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP2024	3 167 381,55	2 693 441,00
Reports résultat de fonctionnement reporté		238 372,54
Transfert budget life		235568,01
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>3 167 381,55</b>	<b>3 167 381,55</b>

### Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés au titre du BP2024	585 289,89	173 613,00
Reste à réaliser de l'exercice précédent	62 629,12	44 821,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		416 031,46
Transfert budget life		13 453,55
<b>Total section d'investissement</b>	<b>647 919,01</b>	<b>647 919,01</b>
<b>Total du Budget</b>	<b>3 815 300,56</b>	<b>3 815 300,56</b>

#### o **Section de fonctionnement :**

Le Budget Primitif de fonctionnement proposé pour l'exercice 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à 3 167 381,55 €. Il témoigne d'une volonté d'encadrer les dépenses de fonctionnement courantes pour privilégier la mise en œuvre des actions prévues dans le programme d'action 2024 contractualisé avec la Région.

#### o **Section d'investissement :**

Le Budget Primitif d'investissement proposé pour l'exercice 2024 est en équilibre en dépenses et en recettes à 647 919,01 €.

### Il vous est proposé :

- de voter le budget primitif 2024 du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



## **Vote du compte de gestion 2023 du Budget annexe GEMAPI du PNR PL**

Rapporteur : La présidente

---

Le Compte de gestion 2023 du budget annexe GEMAPI du PNR PL visé par le Directeur Régional des Finances Publiques et signé par le Comptable public du Parc a été transmis à la présidente du PNR PL pour vote.

Il est identique au résultat du compte administratif 2023 du budget annexe GEMAPI du PNR PL.

### **Il vous est proposé :**

- de voter le Compte de gestion 2023 du budget annexe GEMAPI du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à le signer.

## Vote du compte administratif 2023 du budget annexe GEMAPI du PNR PL

Rapporteur : La présidente

### Bilan de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Voté au BP 2023</b>	39 400.00 €	39 400.00 €	-
<b>Réalisé</b>	20 854.83 €	20 854.83 €	0 €

### ► Montant des dépenses de fonctionnement : 20 854.83 €

#### 1/ Charges à caractère général (chapitre 011)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
17 400.00 €	277.53 €	17 122.47 €

Ce chapitre intègre les dépenses qui sont indispensables au bon fonctionnement de la structure : frais de carburants, électricité, chauffage, fournitures d'entretien, fournitures administratives, assurances, frais de déplacements, frais d'affranchissement, de maintenance informatique, de télécommunication...

Pour information : pas de rattachements de dépenses.

#### 2/ Charges de personnel (chapitre 012)

Budget 2023	Réalisé 2023	Delta
22 000.00 €	20 577.30 €	1 422.70 €

Ce chapitre intègre les traitements et indemnités versés à l'agent titulaire en charge de l'animation GEMAPI.

#### 3/ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Néant

#### 4/ Autres dépenses

##### Les charges financières (chapitre 66)

Néant

##### Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Néant

Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Néant

→ Répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	% par rapport aux dépenses de gestion courante
Charges à caractère général	277.53 €	1.33	1.33
Charges de personnel	20 577.30 €	98.67	98.67
Autres charges de gestion courante	0.00 €	0	0
<b>TOTAL dépenses de gestion courante</b>	<b>20 854.83 €</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Charges financières	0.00 €	0	
<b>TOTAL charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0</b>	
Charges exceptionnelles	0.00 €	0	
<b>TOTAL charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>	<b>20 854.83 €</b>	<b>100</b>	
Amortissements	0.00 €		
<b>TOTAL amortissements</b>	<b>0.00 €</b>		
<b>TOTAL général</b>	<b>20 854.83 €</b>		

**► Montant des recettes de fonctionnement : 20 854.83 €**

**1/ Dotation, cotisations, subventions aux actions et autres recettes**

1/1 Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

Budget 2023	Réalisé 2023
39 400.00 €	20 854.03 €

Les subventions aux actions représentent 100% des recettes réelles de fonctionnement.

Partenaires	Montant	% par rapport aux recettes du programme d'actions	% par rapport aux recettes réelles
Départements de la Dordogne	2 365.00 €	11.34	11.34
Autres organismes publics	12 485.15 €	59.87	59.87
Intercommunalités	6 004.68 €	28.79	28.79
<b>TOTAL</b>	<b>20 854.03 €</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Pour information : rattachements de recettes pour un montant de 5 635.15 € (solde de la subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour l'animation GEMAPI 2023)

1/2 Les autres recettes

-Les produits des services du domaine (chapitre 70)

Néant

-Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Néant

-Atténuation de charges (chapitre 013)

Néant

-Produits exceptionnels (chapitre 77)

Néant

- Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

Néant

Pour résumer, résultats 2023 de la section de fonctionnement dépenses/recettes.

	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses de l'exercice	20 854.83 €
Recettes de l'exercice	20 854.83 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>0.00 €</b>

## **Bilan de la section d'investissement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
<b>Voté au BP 2023</b>	0.00 €	0.00 €	-
<b>Réalisé</b>	0.00 €	0.00 €	-

### **► Dépenses d'investissement réelles réalisées :**

Pas de dépenses en investissement en 2023

### **► Recettes d'investissement réelles réalisées :**

Pas de recettes en investissement en 2023

Pour résumer, résultats 2023 de la section d'investissement dépenses/recettes

	<b>Investissement</b>
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>0.00 €</b>
Excédent recettes reporté 2023	0.00 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>0.00 €</b>

### **Il vous est proposé :**

- de voter le compte administratif 2023 du budget annexe GEMAPI du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Report des résultats 2023 du budget annexe GEMAPI du PNR PL

Rapporteur : La présidente

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2023 :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### Restes à réaliser au 31/12/2023

En dépenses : 0 €

En recettes : 0 €

Résultat d'exécution de l'exercice : 0.00 €

Résultat antérieur reporté : 0.00 €

Résultat cumulé section investissement **0.00 €**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat d'exécution de l'exercice 0.00 €

Résultat antérieur reporté 0.00 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **0.00 €**

### **Il vous est proposé :**

- de prendre acte qu'il n'y a pas de report de résultat à reporter sur le budget annexe GEMAPI 2024 ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



## Vote du budget annexe GEMAPI 2024 du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312.1 relatif au vote du budget primitif ;

Vu le rapport présenté lors du comité syndical du 13 février 2024 portant sur les orientations budgétaires 2024.

### A) PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2024

#### A.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### A.1.1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

###### (a) CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
17 400.00 €	277.53 €	17 950.00 €

Elles comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement : fournitures de petit équipement, entretien de terrain, cotisations diverses (Rivières sauvages)

###### Charges de personnel (chapitre 012)

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
22 000.00 €	20 277.30 €	63 000.00 €

En 2024, le coût salarial correspond à de l'animation territoriale et de l'ingénierie de projet : chargé de mission GEMAPI et quelques jours des postes support (administratif et financier) ainsi que des frais généraux.

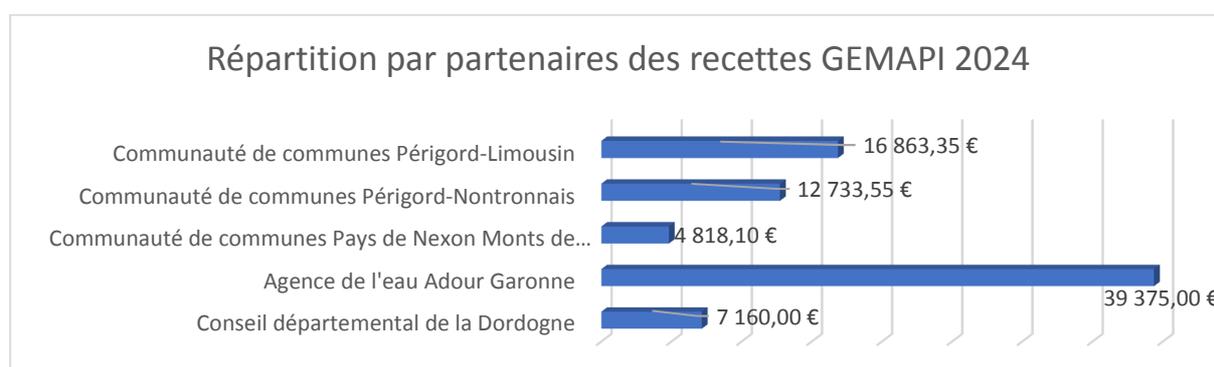
La répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et de gestion courante
Charges à caractère général	17 400 €	17 950 €	22.17
Charges de personnel	22 000 €	63 000 €	77.83
<b>TOTAL dépenses de gestion courante</b>	<b>39 400 €</b>	<b>80 950 €</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>	<b>39 400 €</b>	<b>80 950 €</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>39 400 €</b>	<b>80 950 €</b>	<b>100</b>

#### A.1.2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
39 400 €	20 854.83 €	80 950 €

Les subventions pour le programme d'actions 2024 seront réparties de la façon suivante (chapitre 74)



## A.2) SECTION D' INVESTISSEMENT

Parallèlement à l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion, le chantier de restauration de la continuité écologique sur la Malencourie au Moulin de Maziéras, commune de Saint-Saud-Lacoussière, sera conduit après la finalisation du plan de financement. Le coût d'objectif n'est pas actuellement connu, il doit faire l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une mise à jour du projet. La phase travaux sera proposée budgétairement lors d'une décision modificative.

---

### A.2.1) DEPENSES D' INVESTISSEMENT

#### **Immobilisations en cours** (chapitre 23)

- Etude PRO : 8 400 €

---

### A.2.2) RECETTES D' INVESTISSEMENT

- Union européenne : 2 520 €
- Agence de l'eau Adour Garonne : 4 200 €
- Communauté de communes : 1 680 €

## B) PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP2024	80 950,00	80 950,00
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>80 950,00</b>	<b>80 950,00</b>

### Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés au titre du BP2024	8 400,00	8 400,00
<b>Total section d'investissement</b>	<b>8 400,00</b>	<b>8 400,00</b>
<b>Total du Budget</b>	<b>89 350,00</b>	<b>89 350,00</b>

### Il vous est proposé :

- de voter le budget primitif 2024 du budget annexe GEMAPI du PNR PL ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Contrat de Parc 2023/2026 - Validation du programme d'actions 2024

Rapporteur : La présidente

---

Dans le cadre de sa stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux, la Région accompagne les PNR de Nouvelle-Aquitaine dans des projets spécifiques qu'ils sont amenés à conduire dans le cadre de Contrat de Parc pluriannuels.

Le contrat de Parc signé pour la période 2023-2026 engage le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions déclinées en 50 fiches pluriannuelles.

Ainsi la Région s'engage à soutenir notre programme qui répond à différents enjeux de la feuille de route Néoterra. Elle adopte une enveloppe pluriannuelle de fonctionnement pour cofinancer la mise en œuvre.

Cette enveloppe est déclinée annuellement sous forme d'un programme d'actions de 517 000 €. Pour l'année 2024, le programme d'actions représente une enveloppe de 437 000 € en fonctionnement et de 80 000 € en investissement conformément au tableau annexé à la présente délibération.

### **Il vous est proposé :**

- d'approuver le programme d'actions 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à signer le contrat et tout document en lien avec sa mise en œuvre.

N° fiche action	Axe	Référence ambition Néo Terra	Action	Phase	Description	Livrables	2024	Total dépenses	Total recettes	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRDJSCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD B7	AEAG	AELB	OFB	Ademe	Autres	
1	1	9	F	Schéma d'action zones humides	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin	0,5 ETP sur CTMA Vienne Médiane	25 500,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €								10 200,00 €						15 300,00 €				
1	1	9	F	Schéma d'action zones humides	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin		144 200,00 €	144 200,00 €	144 200,00 €								72 100,00 €						72 100,00 €				
3	1	9	F	Schéma d'action zones humides	Fonctionnement hydrologique et biogéochimiques des zones humides	Etude sur les fonctionnalités hydrologiques et biogéochimiques des zones humides de tête de bassin versant selon plusieurs étapes	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	6 667,00 €							40 000,00 €						33 333,00 €				
4	1	9	F	Schéma d'action zones humides	Communication	Communication	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	116,00 €							700,00 €						584,00 €				
<b>TOTAL AXE I</b>							<b>251 100,00 €</b>	<b>251 100,00 €</b>	<b>251 100,00 €</b>	<b>6 783,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>106 017,00 €</b>	<b>15 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
5	2	8	F	Patrimoine Naturel	Stratégie locale de reconquête de la Biodiversité 156j/a (0,75 ETP)	Animations commissions, réunions groupes / avis parcs sur projets / soutien autres projets/conservation RNR des Landes et extension/Contribution au projet de Charte	47 835,00 €	47 835,00 €	47 835,00 €								14 351,00 €										
6	2	8	F	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Animation 1 ETP	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	10 560,00 €							3 840,00 €										
6	2	8	F	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Prestations assistance technique	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €																	fonds vert
7	2	8	F	Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	RNR Landes atlantiques du Périgord-Limousin	Assistance technique : Finalisation plan de gestion (objectifs et actions) : travaux de restauration et communication	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €								2 700,00 €										
8	2	8	F	Patrimoine Naturel	Prairies naturelles, amélioration des connaissances et gestion associée	Conventionnement avec les CBN : amélioration des connaissances, Caractérisation des végétations agropastorales Localisation des prairies et pelouses à forts enjeux Sensibilisation et formation : Journées techniques de formation Construction d'outils Préfigurations d'un observatoire des végétations agropastorales Prestations Inventaire chiroptères sur prairies Concours prairies fleuries	50 125,00 €	50 125,00 €	50 125,00 €																		Fonds vert
9	2	8	F	Patrimoine Naturel	Odonates : connaître les cortèges et espèces patrimoniales du Parc	Prestations (LPO et SLO)	24 970,00 €	24 970,00 €	24 970,00 €																		
	2	8	F	Natura 2000	Haute-dronne	Animation	45 809,00 €	45 809,00 €	45 809,00 €	12 394,00 €																	33 415,00 €
	2	8	F	Natura 2000	Argentine	Animation	16 387,00 €	16 387,00 €	16 387,00 €	5 248,00 €																	11 139,00 €
	2	8	F	Natura 2000	Nizonne	Animation	38 663,00 €	38 663,00 €	38 663,00 €	10 534,00 €																	28 129,00 €
8	2	8	F	PAEC NA_PLPF 24	Prairies naturelles, amélioration des connaissances et gestion associée	Coordination de projet et diagnostics exploitations	5 438,00 €	5 438,00 €	5 438,00 €								5 438,00 €										
8	2	8	F	PAEC NA_PLPF 87	Prairies naturelles, amélioration des connaissances et gestion associée	Coordination de projet et diagnostics exploitations	3 614,00 €	3 614,00 €	3 614,00 €								1 337,00 €										2 277,00 €
8	2	8	F	PAEC NA_PLBV 24	Prairies naturelles, amélioration des connaissances et gestion associée	Coordination de projet et diagnostics exploitations	6 121,00 €	6 121,00 €	6 121,00 €								6 121,00 €										
8	2	8	F	PAEC NA_PLBV 87	Prairies naturelles, amélioration des connaissances et gestion associée	Coordination de projet et diagnostics exploitations	3 955,00 €	3 955,00 €	3 955,00 €								1 463,00 €										2 492,00 €
10	2	8	F	Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	Identification et conservation des « vieilles forêts »	Identifier les parcelles forestièresde vieilles forêts. Affiner la typologie, et la caractérisation de ce milieu Engager ces parcelles vers une gestion conservatoire pérenne Construire une base de données Conduire une démarche de maîtrise foncière et d'usage Déployer des outils contractuels de préservation, de type contrat forestier Natura 2000 / îlots de sénescence	19 125,00 €	19 125,00 €	19 125,00 €								3 825,00 €										15 300,00 €

N° fiche action	Axe	Référence ambition Néo Terra		Action	Phase	Description	Livrables	2024	Total dépenses	Total recettes	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRD/SCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	OFB	Ademe	Autres		
13	2	8	F	Life Abeilles sauvages	LIFE « Wild Bees » Intra PNR PL	Animation et assistance externe		601 983,00 €	601 983,00 €	601 983,00 €		26 766,00 €	29 040,00 €	93 300,00 €			41 000,00 €			350 705,00 €	5 000,00 €	6 172,00 €			50 000,00 €				
				Plan de gestion des berges de la Nizonne		Réalisation de suivis écologiques dans le plan de gestion des berges de la Nizone		5 704,00 €	5 704,00 €												5 704,00 €								
<b>TOTAL AXE II</b>								<b>941 229,00 €</b>	<b>941 229,00 €</b>	<b>941 229,00 €</b>	<b>41 736,00 €</b>	<b>51 482,00 €</b>	<b>29 040,00 €</b>	<b>93 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 359,00 €</b>	<b>124 188,00 €</b>	<b>92 091,00 €</b>	<b>77 452,00 €</b>	<b>350 705,00 €</b>	<b>10 704,00 €</b>	<b>6 172,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		
14	3	8	F	Urbanisme et paysage	Animation urbanisme et paysage -adaptation au changement climatique	Animation 0,50 etp		24 700,00 €	24 700,00 €	24 700,00 €	379,00 €							14 354,00 €								9 967,00 €			
14	3	8	F	Urbanisme et paysage	Animation observatoire du territoire	Animation 0,50 etp		24 700,00 €	24 700,00 €	24 700,00 €	12 350,00 €	12 350,00 €																	
21	3	1	F	Charte forestière	Animation de la charte forestière de territoire	Poste animation 1 ETP		48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	9 600,00 €	38 400,00 €																	
22	3	1	F	Charte forestière	Enjeux forestiers et climatiques du territoire	Actions de sensibilisations et de médiation auprès de différents publics		4 900,00 €	4 900,00 €	4 900,00 €	900,00 €	4 000,00 €																	
23	3	1	F	Charte forestière	Accompagnement de la filière bois et des savoir-faire	Partage des enjeux environnementaux, patrimoniaux et climatiques avec les filières Rencontres techniques	Actes, programme capsules vidéos...	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €																	
24	3	1	F	Charte forestière	Expérimentation en faveur d'une amélioration de la gestion forestière locale et de son adaptation au changement climatique	Accompagnement des castanéiculteurs sur la lutte biologique : communication, outil de sensibilisation, expertise naturaliste		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €																	
24	3	1	F	Charte forestière	Expérimentation en faveur d'une amélioration de la gestion forestière locale et de son adaptation au changement climatique	Suivis avifaune et insectes à la suite des travaux des parcelles expérimentales Mareuil-en-Périgord	Suivis naturalistes	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	1 120,00 €							4 480,00 €											
24	3	1	F	Charte forestière	Expérimentation en faveur d'une amélioration de la gestion forestière locale et de son adaptation au changement climatique	Tester et valoriser des modes de gestion forestières alternatifs : outil de communication et soutien à l'innovation organisationnelle	Outils de communication	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €																	
26	3	1	F	Accompagner et mettre en réseau les acteurs du tourisme durable	Impliquer et former les acteurs du tourisme à la transition écologique et énergétique	Audits des entreprises Marque Valeurs Lab Fédé Parc Utopie rurale. Formation du réseau Tourisme durable, forums, Eductour	Audits, formations	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €																	
27	3	1	F	Développer et valoriser une offre écotouristique	Renforcer l'itinérance douce et favoriser le développement des Sports de nature	Valorisation de la Grande Boucle + balisage VTT FFCT , boucles cyclotouristiques Actions InterParcs NA sur les Sports de nature	Guide Grande boucle, opérations de promotion (gravel)	20 500,00 €	20 500,00 €	20 500,00 €	7 500,00 €			13 000,00 €															
28	3	2	F	Projet alimentaire Territorial	Animer la mission agriculture durable et circuits courts	Poste animation 0,9 ETP		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €																	
29	3	2	F	Projet alimentaire Territorial	Intégrer les produits locaux de qualité dans la restauration	Former et accompagner les acteurs de la restauration collective et privée dans une meilleure appropriation des produits locaux		10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	6 500,00 €	4 000,00 €																	
30	3	3	F	Projet alimentaire Territorial	Valorisation des produits et des entreprises agroalimentaires engagées dans un développement durable du territoire	Développement de la marque Valeurs Parcs : communication, audit		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €																	
31	3	3	F	Projet alimentaire Territorial	Maintien d'une agriculture et d'une alimentation locale	Répondre aux enjeux du territoire pour le maintien d'une agriculture et d'une alimentation locale et durable	Exposition	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	500,00 €	4 500,00 €																	
32	3	3	F	Assurer la gouvernance du Parc en matière de Tourisme durable	Animation de la gouvernance pour un tourisme durable	Poste animation 1,5 ETP		69 100,00 €	69 100,00 €	69 100,00 €	37 100,00 €	32 000,00 €																	
33	3	3	F	Accompagner et mettre en réseau les acteurs du tourisme	Sensibiliser les clientèles locales et touristiques à la Biodiversité, à l'Environnement et au Développement Durable	Création de séjours, observation, valorisation Outils de découvertes	Carte, roadbook, articles Présence sur salons pro. Application mobile	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	6 729,00 €	20 271,00 €																	

N° fiche action	Axe	Référence ambition Néo Terra	Action	Phase	Description	Livrables	2024	Total dépenses	Total recettes	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRDJSCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	OFB	Ademe	Autres	
34	3	3	F	Métiers d'art	Valorisation de la transition environnementale dans les métiers d'art	Métiers d'art : accompagner et valoriser les processus de créativité et d'innovation valorisant l'ancrage territorial et transition écologique	Inventaire des pratiques et des filières d'approvisionnement	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	4 328,00 €	11 672,00 €						5 000,00 €									
35	3	5	F	Patrimoine	Actions de valorisation du patrimoine	Actions portés dans le cadre d'une valorisation du patrimoine	Exposition sur l'inventaire patrimoine industrie (24 000 € financés à 50% par crédit sectoriel)	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	12 500,00 €	10 500,00 €	10 000,00 €														
35	3	5	F	Patrimoine	Animation de valorisation du patrimoine	Animation dans le cadre d'une valorisation du patrimoine		43 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	8 600,00 €	34 400,00 €															
46	3	5	F	Urbanisme et paysage	Ateliers Hors les Murs	Ateliers hors les murs revitalisation des centres bourgs	Ateliers 1 / an	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €															
46	3	5	F	Paysages	Cahiers du paysage	Déambulations actives, rédaction des objectifs de qualité paysages,	Film , dessins professionnels, cahiers	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	3 800,00 €					15 200,00 €											
43	3	5	F	Métiers d'art	Animation de la mission Métiers d'Art	Animation Métiers d'Art (0,20 ETP)		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €															
47	3	5	F	Urbanisme et paysage	Formation et partages d'expériences	Découverte de territoires, rencontres entre élus, échanges de procédés		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €															
<b>TOTAL AXE III</b>							<b>441 000,00 €</b>	<b>441 000,00 €</b>	<b>441 000,00 €</b>	<b>136 406,00 €</b>	<b>232 593,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>19 680,00 €</b>	<b>14 354,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 967,00 €</b>	<b>- €</b>						
15	4	1	F	Energie	Chargée de mission Transition énergétique et Trame noire	Poste animation TE 0,50 ETP		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €	12 666,00 €													7 334,00 €		
16	4	1	F	Energie	Elaboration d'une trame noire et d'une stratégie de réduction de l'impact de la pollution lumineuse à l'échelle du Parc	Economie énergie préservation mise en valeur trame noire	Candidature au label Réserve Internationale de ciel étoilé et "Territoire étoilé" de l'ANPCEN	3 750,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €	750,00 €	750,00 €					2 250,00 €										
16	4	1	F	Energie	Elaboration d'une trame noire et d'une stratégie de réduction de l'impact de la pollution lumineuse à l'échelle du Parc	Animation stagiaire RICE (6 mois) - Trame IPAMAC "étude sur la pollution lumineuse sur les espèces" Quasi-régie		4 688,00 €	4 688,00 €	4 688,00 €	1 875,00 €						2 813,00 €										
16	4	1	F	Energie	Elaboration d'une trame noire et d'une stratégie de réduction de l'impact de la pollution lumineuse à l'échelle du Parc	Poste animation RICE 0,5ETP		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €							10 600,00 €								4 400,00 €		
17	4	1	F	Energie	Sessions de formation pour l'adaptation au changement climatique	Faire monter en compétence les acteurs locaux	Formation	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €															
19	4	1	F	Energie	Faciliter la production d'énergies renouvelables locales	Accompagner le développement maîtrisé des installations de production d'ENR ?	Supports de communication Formations Projets accompagnés	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €															
20	4	1	F	Energie	Adapter le territoire face au changement climatique	Poste animation 1 ETP		46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	1 233,00 €	2 500,00 €					27 600,00 €								14 667,00 €		
20	4	1	F	Energie	Adapter le territoire face au changement climatique	Etude		80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €		32 000,00 €					48 000,00 €										
20	4	1	F	Energie	Adapter le territoire face au changement climatique	Charte ENR		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €					10 000,00 €											
20	4	1	F	Energie	Adapter le territoire face au changement climatique	Accompagner la transition par l'action auprès de familles du territoire : communication et prestations via les centres sociaux notamment		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	800,00 €	3 200,00 €															
<b>TOTAL AXE IV</b>							<b>198 938,00 €</b>	<b>198 938,00 €</b>	<b>198 938,00 €</b>	<b>15 158,00 €</b>	<b>56 116,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>91 263,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>26 401,00 €</b>	<b>- €</b>
25	5	1	F	EEDD	Prise en compte des enjeux environnementaux et territoriaux par les différents publics	Animation 2 ETP	Bilans annuels	85 400,00 €	85 400,00 €	85 400,00 €	2 562,00 €	18 788,00 €					64 050,00 €										
36	5	5	F	EEDD	Soutenir des projets EEDD à destination des jeunes publics	Accompagner des projets d'éducation au territoire dans les accueils de loisirs et autres structures d'accueil de jeunes sur le territoire		7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	500,00 €	7 000,00 €															
37	5	5	F	EEDD	Acquérir ou créer des outils pédagogiques	Créer, acquérir des outils pédagogiques	Outils pédagogiques	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		429,00 €					2 571,00 €										

N° fiche action	Axe	Référence ambition Néo Terra		Action	Phase	Description	Livrables	2024	Total dépenses	Total recettes	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRDJSCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	OFB	Ademe	Autres			
38	5	5	F	EEDD	Développer des projets EEDD en milieu scolaire	Accompagner des projets d'éducation au territoire des écoles ou des classes		45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €		11 250,00 €						33 750,00 €												
39	5	5	F	EEDD	Augmenter la compétence du réseau des acteurs de l'EEDD sur le territoire	Accompagner, former les animateurs aux enjeux du territoire	Intervention	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	550,00 €	2 450,00 €																		
40	5	5	F		Culture, implication, EEDD	Partager le projet Pnr grâce à des événements	Sorties animées	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €																		
	5	5	F	EEDD			Film mammifères	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €						6 000,00 €												
44	5	5	F	Culture	Animation de la mission culture	Poste animation culturelle (0,80 ETP)		42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	8 400,00 €	33 600,00 €																		
45	5	5	F	Culture	Les enjeux de la transition écologique par la culture occitane	Maintenir et partager l'identité territoriale : Culture occitane, facteur de développement culturel et économique et d'appropriation des enjeux de la transition écologique	Supports de valorisation, conventions	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	1 708,00 €	9 292,00 €																		
<b>TOTAL AXE V</b>								<b>217 900,00 €</b>	<b>217 900,00 €</b>	<b>217 900,00 €</b>	<b>14 720,00 €</b>	<b>96 809,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>106 371,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL Fonctionnement Contrat de Parc</b>								<b>2 050 167,00 €</b>	<b>2 050 167,00 €</b>	<b>2 050 167,00 €</b>	<b>214 803,00 €</b>	<b>437 000,00 €</b>	<b>29 040,00 €</b>	<b>116 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 359,00 €</b>	<b>153 868,00 €</b>	<b>427 079,00 €</b>	<b>82 452,00 €</b>	<b>350 705,00 €</b>	<b>10 704,00 €</b>	<b>6 172,00 €</b>	<b>106 017,00 €</b>	<b>15 300,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>36 368,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
2	1	9	I	Schéma d'action zones humides	Inventaire patrimonial des ZH du Périgord-Limousin	Réactualisation des inventaires de zones humides Inventaires des milieux humides patrimoniaux Prospection de bivalves des cours d'eau Prospection d'ADNe pour l'écrevisse à pieds blancs	Inventaires, base de données, cartographie	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	1 250,00 €							7 500,00 €												
11	2	8	I	La géologie, un patrimoine premier	Etat des lieux des enjeux géologiques du territoire	Sur la base de l'inventaire et d'un diagnostic partagé élaboration d'une stratégie de conservation, sensibilisation et mise en valeur du patrimoine géologique du Parc avec les acteurs du Parc	Cahier et carte des sites	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	1 200,00 €																			
33	3	3	I	Accompagner et mettre en réseau les acteurs du tourisme	Sensibiliser les clientèles locales et touristiques à la Biodiversité, à l'Environnement et au Développement Durable	Outils de découverte	Site Internet	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €																		
23	3	1	I	Castalab	Projet Castalab (travaux, fouilles archéologiques)			90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	18 000,00 €	72 000,00 €																		
<b>TOTAL Investissement Contrat de Parc</b>								<b>121 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>	<b>22 450,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 250,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
Hors plan d'actions	5	1	F	Révision de la Charte du PNR PL	Animation de la procédure de révision et communication			60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €																			
Hors plan d'actions	5	1	F	Révision de la Charte du PNR PL	Prestations (accompagner le projet, plan de communication, animation participative, évaluation environnementale du projet de la Charte...)			115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	50 000,00 €																			
<b>TOTAL Révision Charte</b>								<b>175 000,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## Projet valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc » par la création contemporaine : contractualisation

**AXE III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable**

*Orientation n°6 : Structurer et promouvoir une offre touristique selon une logique de destination touristique « Parc naturel régional Périgord-Limousin »*

*Orientation 7 : Soutenir les initiatives des professionnels des Métiers d'Art, valoriser l'ensemble des savoir-faire*

Rapporteur : Lucien COINDEAU

Le Parc, par délibération du comité syndical du 25/11/2022, s'est engagé dans le « Projet de valorisation des itinérances du Massif central par des résidences d'artistes et des créations contemporaines » de l'IPAMAC, association des Parcs naturels du Massif central.

Dans ce cadre, le Parc et l'IPAMAC, associés au Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin (PEMA), mettent en place en 2024 une résidence de créateurs devant aboutir à la production et à l'installation de 9 créations Métiers d'art sur la « Grande Boucle du Parc – *Vaque Veire* », produit d'itinérance créé par le Parc.

Pour ce faire, neuf professionnels des métiers d'art concevront collectivement, lors de la résidence, une proposition de valorisation de l'itinérance et de la culture occitane représentative de la création métiers d'art du Périgord-Limousin.

Il s'agit de :

- Tom JABLIN, Sculpteur sur pierre et bois, 24160 SALAGNAC
- Mariette COUSTY, Céramiste, 19140 CONDAT-SUR-GANAVEIX
- Mellie BRANCHEREAU, Céramiste, 87000 LIMOGES
- Maelle CABORDERIE, Céramiste, 24300 ABJAT-SUR-BANDIAT (PNRPL)
- Tristan CHAMBAUD-HERAUD, Céramiste, 24300 ABJAT-SUR-BANDIAT (PNRPL)
- Elodie SCHNEIDER, Vitrailliste, 67330 ALSACE
- Marion LEYSSENE, Céramiste, 87500 COUSSAC BONNEVAL
- Aline PILLENIERE, Sculpteure sur bois, 24300 NONTRON (PNRPL)
- CONSTANTIN Olivier, Ébéniste bois brut, 24310 PAUSSAC ET SAINT VIVIEN

Cette résidence se finalisera, au-delà de la livraison d'un projet artistique et de 9 dossiers de créations, par la réalisation d'une exposition finale valorisant le travail de recherche et de conception.

Leurs créations, dont l'acquisition se fera hors résidence par commandes par le Parc dans un second temps viendront ensuite mailler l'itinérance de la Grande Boucle.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le Parc, le PEMA et l'IPAMAC sont amenés à contractualiser pour définir les modalités de mise en œuvre du projet (rôle de chacun, moyens d'intervention dédiés, communication...).

Également, le Parc, le PEMA et l'IPAMAC doivent établir des contrats de résidence avec les professionnels métiers d'art accueillis en résidence cadrant les modalités de participation du professionnel au projet, la participation financière des porteurs de projet ainsi les obligations des parties. Ce contrat pourrait être modifié à la marge, sans que cela remette en cause sa teneur car il doit faire l'objet d'une validation par nos partenaires (PEMA/IPAMAC)

Le Parc conventionnera aussi avec les communes qui accueilleront les créations pour gérer l'installation, l'entretien, etc. de celles-ci le long du circuit. Ces dernières conventions feront l'objet d'une future délibération.

Le Parc doit également mobiliser des financements complémentaires afin d'acquérir rapidement après la résidence les créations fruits de la recherche (budget partiel inscrit au contrat de Parc 2024-2026).

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser la présidente à signer la convention cadre tripartite PEMA-IPAMAC-PNRPL, ainsi que les contrats de résidence avec les créateurs retenus en résidence ;
- d'autoriser la présidente à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la mobilisation de financements pour l'acquisition des créations.

**Projet de valorisation des itinérances du Massif central  
par des résidences d'artistes et des créations  
contemporaines  
Parc naturel régional Périgord-Limousin**

**Convention de partenariat**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**IPAMAC**

Association des Parcs naturels du Massif central

2 rue Benäy, 42 410 Pélussin

N° SIRET : 430 223 321 00026

Représentée par Monsieur Stéphane RODIER, en sa qualité de Président  
ci-après dénommée « Le commanditaire »

**ET**

**Le Parc naturel régional Périgord-Limousin**

Maison du Parc, 555 route de l'ancienne filature

24450 La Coquille

N° SIRET : 258 728 534 00052

Représenté par Madame Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, en sa qualité de Présidente  
ci-après dénommé « le Parc d'accueil »

**ET**

**Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA)**

Avenue du Général Leclerc

24300 Nontron

N° SIRET : 44001111200024

Représenté par Monsieur José FERRÉ, en sa qualité de Président  
ci-après dénommé « la structure d'accompagnement »

## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>I – OBJET</b>	<b>3</b>
<b>II – RÔLE ET OBLIGATIONS DU COMMANDITAIRE (IPAMAC)</b>	<b>4</b>
<b>III – RÔLE ET OBLIGATIONS DU PARC D’ACCUEIL</b>	<b>5</b>
<b>IV – RÔLE ET OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE D’ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>V – LES CREATEURS ET LE PROJET DE RESIDENCE</b>	<b>6</b>
<b>VI – CONDITIONS FINANCIÈRES ET ÉCHÉANCIER</b>	<b>10</b>
<b>VII – CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA RESIDENCE ET DE DELIVRANCE DU LIVRABLE</b>	<b>10</b>
<b>VIII – ASSURANCES</b>	<b>11</b>
<b>VIII – CLAUSES DE RÉSILIATION</b>	<b>11</b>
<b>IX – LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE</b>	<b>12</b>
<b>X – ANNEXES</b>	<b>12</b>

## **PRÉAMBULE**

Les parcs naturels du Massif central cherchent à expérimenter de nouvelles formes d'itinérance pour répondre et s'adapter aux nouvelles attentes des publics (reconnexion à la nature, envie de vivre de nouvelles expériences, etc.).

Sept parcs naturels du Massif central (Aubrac, Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, Morvan, Périgord-Limousin, Pilat et Cévennes) sont aujourd'hui engagés dans un projet visant, par l'art :

- à donner un autre regard sur les itinérances et les paysages,
- à valoriser d'une façon nouvelle les itinérances du Massif central,
- à proposer de nouvelles formes d'itinérances.

L'IPAMAC et les sept parcs engagés dans le projet souhaitent créer les conditions d'un dialogue entre une équipe artistique et le territoire (visiteurs, habitants etc.), par la mise en œuvre de résidences artistiques dans les sept parcs.

Ces résidences permettront de susciter, voire créer des œuvres contemporaines autour du thème général : « Valorisation des itinérances par des résidences d'artistes et des créations contemporaines ».

Les résidences d'artistes-auteurs font l'objet d'une circulaire n° MCCD1601967C du 08/06/2016 du Ministre de la Culture, publié au BO n° 259, à laquelle il sera utile de se référer en tant que de besoin.

Il a été convenu ce qui suit :

### **I – OBJET**

Ce projet est co-construit par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'IPAMAC, et le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin.

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et conditions de l'organisation de la résidence de créateurs métiers d'art par le PNR Périgord-Limousin et le Pôle Expérimental des Métiers d'Art dans le territoire du Parc d'accueil.

Par « résidence », on vise la période au cours de laquelle 9 créateurs métiers d'art vont développer une activité de recherche et de conception en bénéficiant de la mise à disposition temporaire d'un lieu et d'un cadre de travail dans « le Parc d'accueil » et la structure d'accompagnement, ainsi que d'une indemnisation financière à hauteur de 1 000 € TTC par créateur.

Le Parc d'accueil, le PEMA et l'IPAMAC ont retenu la candidature des neufs créateurs suite à un appel à candidature lancé le 6 décembre 2023, par l'IPAMAC.

Les caractéristiques et particularités du programme de résidence sont :

- Période de résidence : mars à octobre 2024
  - Durée de présence des créateurs : 4 jours pleins. Le projet nécessitera des temps de travail en atelier durant la résidence, entre les temps collectifs.
  - Dates particulières où la présence des créateurs est requise :
    - ✓ Réunion de cadrage de la résidence : **vendredi 8 mars 2024**,
    - ✓ Répartition des sites et personnages (temps de travail collectif) : **vendredi 29 mars 2024**,
    - ✓ Présentation des premières propositions (temps de travail collectif) : **jeudi 30 mai 2024**,
    - ✓ Validation des propositions et préparation de l'exposition finale (temps de travail collectif) : **septembre 2024**,
    - ✓ Réunion de bilan collective : **au plus tard à l'automne 2024**.
- Note : Cette réunion de bilan collective n'aura pas forcément lieu dans le Parc d'accueil et pourra prendre place dans l'un des 6 autres Parcs du Massif central engagés dans le projet de « *Valorisation des itinérances par des résidences d'artistes et des créations contemporaines* ».
- Lors de cette réunion, le PEMA sera le représentant de cette résidence, et la présence de plusieurs créateurs retenus en résidence est souhaitable.

La résidence se déroulera dans différentes communes du Parc naturel régional Périgord-Limousin traversées par l'itinéraire de la Grande Boucle du Parc (27 communes à cheval entre la Haute-Vienne et la Dordogne).

Toute modification de date ou de durée doit faire l'objet d'une concertation entre la structure d'accompagnement, le commanditaire et le parc d'accueil et fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

## II – RÔLE ET OBLIGATIONS DU COMMANDITAIRE (IPAMAC)

Le commanditaire assurera les missions suivantes :

- Coordination générale du projet et organisation régulière de réunions techniques,
- Suivi administratif de la résidence : paiement des prestations à la structure d'accompagnement, signature des contrats, etc.
- Suivi et appui à l'organisation des résidences et des temps de restitution,
- Valorisation des actions mises en œuvre durant les résidences,
- Facilitation du partage d'expériences.

L'interlocuteur à IPAMAC est Benjamin CAU, chargé de projets, [benjamin.cau@ipamac.fr](mailto:benjamin.cau@ipamac.fr) / 04 74 59 71 70.

### III – RÔLE ET OBLIGATIONS DU PARC D'ACCUEIL

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin interviendra dans l'opérationnalité du projet, pendant et après la résidence. Le Parc assurera le pilotage du projet en Périgord-Limousin, la communication et interviendra en phase de production, commande et installation des créations au terme de la résidence.

« Le Parc d'accueil » s'engage à assurer les missions suivantes :

- Appui à la structure d'accompagnement pour l'organisation des résidences et des temps de restitution (Mutualisation des moyens et compétences en vue de la bonne tenue de la résidence et de l'attente de l'objectif du projet)
- Participation aux réunions collectives et à la réunion de bilan collective,
- Communication et diffusion, aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, des résultats des actions menées,
- Communication auprès du grand public,
- Œuvre à la concrétisation de la commande, la production et la pose in situ des créations issues du travail de résidence (mobilisation des communes, contractualisation, autorisations administratives...).

Les interlocuteurs au sein du Parc d'accueil sont :

- Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture, [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com)
- Pauline GUILLOT, chargée de mission Tourisme, [p.guillot@pnrpl.com](mailto:p.guillot@pnrpl.com)

### IV – RÔLE ET OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA) de Nontron et du Périgord-Limousin vise à favoriser le développement des métiers d'art sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Depuis 1999, il promeut la diversité des métiers d'art, ainsi que le talent des professionnels métiers d'art du Périgord-Limousin.

Dans le cadre de cette résidence de créateurs métiers d'art, la structure d'accompagnement a pour rôle d'accompagner les créateurs, d'encadrer la résidence et de mener la réalisation de l'exposition finale.

La structure d'accompagnement s'engage à assurer les missions suivantes :

- Etablir les conventions de résidence avec les créateurs, co-signées par les créateurs, le commanditaire, le Parc d'accueil et la structure d'accompagnement.
- Règlement des indemnités financières aux créateurs,
- Accompagner ou accueillir pour l'espace de travail,

- Prise en charge des frais de bouche des temps de travail collectif,
- Animer le collectif des professionnels en résidence et accompagnement dans la démarche collective,
- Mise en contact des créateurs avec des acteurs locaux,
- Réalisation de l'exposition finale en lien avec les créateurs,
- Prise en charge des frais de matériel, de communication et de bouche en lien avec la restitution publique locale.
- Organisation de la restitution publique locale,
- Participation à la réunion de bilan collective,
- Participation aux réunions collectives,
- Communication et diffusion, aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, des résultats des actions menées,
- Communication auprès du grand public.

La structure d'accompagnement recevra pour ces missions l'assistance technique du Parc d'accueil. La structure d'accompagnement assume seule les engagements financiers précités.

## **V – LES CREATEURS ET LE PROJET DE RESIDENCE**

### **5.1 Les créateurs retenus en résidence**

A l'issu de l'appel à candidature du commanditaire, neuf créateurs, professionnels des métiers d'art, de savoir-faire et d'univers variés, candidats en nom propre ou au nom d'une entreprise sont retenus. Ils concevront collectivement en résidence, une proposition de valorisation de l'itinérance, et de la culture occitane représentative de la création métiers d'art du Périgord-Limousin. Ils seront accompagnés pour atteindre cet objectif par le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin.

En voici la présentation :

- Tom JABLIN, Sculpteur sur pierre et bois, 24160 SALAGNAC
- Mariette COUSTY, Céramiste, 19140 CONDAT-SUR-GANAVEIX
- Mellie BRANCHEREAU, Céramiste, 87000 LIMOGES
- Maelle CABORDERIE, Céramiste, 24300 ABJAT-SUR-BANDIAT
- Tristan CHAMBAUD-HERAUD, Céramiste, 24300 ABJAT-SUR-BANDIAT
- Elodie SCHNEIDER, Vitrailliste, 67330 ALSACE
- Marion LEYSSENE, Céramiste, 87500 COUSSAC BONNEVAL
- Aline PILLENIERE, Sculpteure sur bois, 24300 NONTRON
- CONSTANTIN Olivier, Ébénisterie bois brut, 24310 PAUSSAC ET SAINT VIVIEN

### **5.2 Définition et contenu de la résidence**

La perspective de la résidence est l'installation de 9 créations métiers d'art sur l'itinérance « La Grande Boucle du Parc, Vaque veire », réfléchies en termes de projet. La résidence de recherche et de conception doit donner lieu à la production d'un projet global (valorisant l'itinérance et la culture occitane par la création métiers d'art, et donnant au public une vision de la richesse Métiers d'art du Périgord-Limousin) et à la remise de 9 dossiers qui permettront la concrétisation des commandes des créations dans un second temps.

Les commandes des œuvres seront réalisées ultérieurement par le Parc auprès des créateurs retenus en résidence de recherche et de conception.

Sur le territoire du Parc d'accueil, le projet collectif de recherche, de conception et de création fera l'objet, au terme de la résidence, d'une valorisation destinée au grand public, aux partenaires et aux collectivités locales sous forme d'une exposition retraçant la résidence et le travail de recherche. Elle pourra éventuellement faire l'objet de publications.

Cette résidence est également intégrée dans une démarche Inter-Parcs à l'échelle du Massif central, dans le cadre du projet de « Valorisation des itinérances du Massif central par des résidences d'artistes et des créations contemporaines » de l'IPAMAC. La résidence sera valorisée dans le cadre de ce projet, et elle pourra entrer en résonance avec les autres résidences menées respectivement dans les autres Parcs naturels engagés dans ce projet.

#### ✓ **Le type d'interventions prévues et le calendrier**

##### - **Vendredi 8 mars 2024** : Réunion de cadrage de la résidence

Les créateurs, les partenaires du projet et des personnes ressources se rencontrent afin d'amorcer la résidence. Il s'agira de :

- présenter les rôles de chaque partenaire de la résidence
- rappeler le contexte au sein du Massif central et du Parc Périgord-Limousin
- présenter les personnages de l'univers occitan et les sites d'installations,
- offrir un temps d'échange avec toutes les parties prenantes de la résidence, et tout particulièrement entre les 9 créateurs.

##### - **Vendredi 29 mars 2024** : Répartition des sites et personnages

En la présence de la structure d'accompagnement et éventuellement du Parc d'accueil, les 9 créateurs se retrouvent et échangent afin de déterminer respectivement :

- quel personnage de l'univers occitan, et site associé, fera l'objet de leur création

##### - **Jedi 30 mai 2024** : Présentation des premières propositions

En la présence de la structure d'accompagnement et éventuellement du Parc d'accueil, les 9 créateurs, se retrouvent et présentent collectivement leurs premières propositions de créations. Ce temps générera des échanges permettant d'affiner les intentions de chaque créateur, et ainsi le fond et la forme des 9 créations à venir.

- **Septembre 2024** : Validation des propositions et préparation de l'exposition  
Le parc d'accueil, la structure d'accompagnement et les 9 créateurs se retrouvent afin de valider collectivement les propositions de créations, et préparent l'exposition finale qui témoignera de l'intention collective et des 9 créations.

#### ✓ **Livrables**

- **La livraison d'un projet artistique**, comprenant 9 dossiers de créations, accompagné de tous les éléments nécessaires à sa compréhension, sa future réalisation et son installation sur l'itinérance (parti pris, texte explicatif, maquettes, dessins, plans, description des matériaux, prestataires identifiés, choix des emplacements, estimation financière, argumentaire de prise en compte de l'écoconception du projet et de sa réalisation, etc.),
- **La production d'un dossier par création**, permettant la commande et la pose des neuf créations in-situ par le Parc d'accueil, au terme de la résidence (nom de la création, identité et présentation du/des ateliers concepteurs - réalisateurs, descriptif des savoir-faire, spécialités et spécificités techniques mises en œuvre, matériaux employés, échantillons de matière, budget prévisionnel, devis toutes interventions comprises (matières, main d'œuvre, concours éventuel pour l'installation), prévision de durabilité de la création dans le temps, coûts prévisionnel d'entretien à long terme (si nécessaire), prescription d'aménagement (localisation, contraintes techniques, emprises foncières et condition d'installation du site si nécessaire (minimum), etc. ),
- **La mise à disposition de contenus** en vue de la réalisation d'une exposition retraçant la résidence et le travail de recherche (notes, écrits, croquis, maquettes, matières, essais, etc.).

#### ✓ **Lieux d'installation des œuvres**

9 sites ont été identifiés par le Parc d'accueil pour l'installation des œuvres. Ces sites sont situés sur des terrains communaux, suivant le tracé de la « Grande Boucle du parc, Vaque veire ».

#### ✓ **Pérennité du projet / après la résidence**

La perspective de la résidence est l'installation de 9 créations métiers d'art sur l'itinérance « La Grande Boucle du Parc, Vaque veire ». Les commandes des œuvres seront réalisées ultérieurement par le Parc auprès des créateurs retenus en résidence de recherche et de conception.

### **5.3 Restitution publique locale**

À l'issue de la résidence, le projet de recherche et de conception réalisé durant la résidence fera l'objet d'une restitution (sortie de résidence), sous forme d'une exposition. La structure

d'accompagnement, avec l'appui du Parc d'accueil, organise la mise en place technique de cette restitution sous la forme d'un événement qui aura lieu dans le Parc d'accueil. Cette exposition se tiendra fin 2024 - début 2025.

Pour cette restitution locale (sortie de résidence), la communication, l'organisation logistique générale, l'accueil du public et la sécurité de l'événement seront assurés conjointement par la structure d'accompagnement et le Parc d'accueil. La structure d'accompagnement et le Parc d'accueil seront les co-organisateurs de la sortie de résidence. Le commissariat de cette exposition sera assuré par la structure d'accompagnement avec l'aide des créateurs retenus en résidence. Cet événement fera partie de la programmation culturelle du Parc d'accueil et de la structure d'accompagnement.

En cas de force majeure ou d'intempéries lors des résidences ou du déroulé de la restitution, les trois parties tâcheront de s'adapter à la situation afin d'assurer au mieux la partie du programme prévue. Dans l'hypothèse où aucune adaptation satisfaisante n'était possible, le report de l'action pourrait être envisagé dans un cadre négocié entre les parties au présent contrat.

Si le report ou l'annulation d'une action intervenait dans un délai de 15 jours minimum avant la date de début de l'action, cela n'occasionnerait aucune modification du présent contrat. Toutefois les frais engagés à fond perdu seraient pris en charge par la partie les ayant engagés.

#### **5.4 Réunion de bilan collective**

En fin de projet (au plus tard à l'automne 2024), une réunion de bilan collective sera organisée, en présence des artistes et partenaires des résidences des sept Parcs engagés dans le projet de « Valorisation des itinérances par des résidences d'artistes et des créations contemporaines » dans le Massif central. Elle aura lieu dans l'un des 7 Parcs engagés dans le projet.

La présence du Parc d'accueil et de la structure d'accompagnement seront nécessaires. La présence des créateurs sera également souhaitable. Cette restitution s'adressera aux parcs et partenaires des itinérances du Massif central, et sera aux frais du commanditaire (location de salle, repas...), hors frais de déplacement qui seront à la charge de chaque participant. La structure d'accompagnement et les créateurs veilleront à faire un retour d'expériences de la résidence qu'ils ont vécu.

Ce temps permettra, pour le commanditaire, de finaliser un outil de valorisation des résidences d'artistes et des créations contemporaines issues des 7 projets de parcs impliqués dans cette action à échelle du Massif central.

#### **5.5 Communication**

La communication et la diffusion du projet se feront dans le respect des règles de publicité suivantes :

- « Valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc, Vaque veire » par 9 créateurs métiers d'art »,
- « Projet réalisé dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC), avec le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au travers du FNADT et du Plan Avenir montagnes, et avec la participation du Parc naturel régional Périgord-Limousin »,
- « Projet mené par l'IPAMAC, le Parc Périgord-Limousin et le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin »,
- Les logos à intégrer sont les suivants :
  - o logo de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT / Etat),
  - o logo du plan Avenir montagnes,
  - o logo de France relance,
  - o logo du Parc naturel régional Périgord-Limousin,
  - o logo du Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin
  - o logo « grand public » de l'IPAMAC.

Ces règles de publicité s'appliquent pour tout document de communication relatif au projet.

## VI – CONDITIONS FINANCIÈRES ET ÉCHÉANCIER

**Le commanditaire** verse à la structure d'accompagnement un montant de 15 000 € TTC, incluant :

- 9 000 € TTC d'indemnisation financière à reverser aux créateurs (1 000 € TTC par créateur retenu),
- 6 000 € TTC pour l'accompagnement réalisé par le PEMA et la réalisation de l'exposition finale de restitution.

Budget prévisionnel en euros € TTC	
Rémunération des créateurs (rémunération, déplacements, hébergement, repas, etc.)	9 000,00
Frais d'accueil et repas	1 200,00
Vernissage	350,00
Communication	750,00
Matériel	500,00
Frais de coordination et animation par la structure d'accompagnement	3000,00
Transport (frais essence)	200,00

La somme de 15 000 € TTC est fixe et non révisable.

L'IPAMAC s'engage à verser 15 000 € TTC à la structure d'accompagnement selon le calendrier suivant :

- une avance de 6 300 € TTC à la signature du présent contrat, sur présentation d'une facture au commanditaire, avant le 8 avril 2024, qui représente :
  - o 50% de la somme à reverser aux créateurs (4 500 € TTC),
  - o 30% de la prestation d'accompagnement (1 800 € TTC),
- un acompte de 6 300 € TTC, à la présentation d'un compte-rendu à mi-parcours de la résidence et de l'accompagnement proposé (document de 3 pages environ, avec photos, etc.) et sur présentation d'une facture au commanditaire, avant le 30 septembre 2024, qui représente :
  - o 50% de la somme à reverser aux créateurs (4 500 € TTC),
  - o 30% de la prestation d'accompagnement (1 800 € TTC),
- le solde de 2 400 € TTC (qui représente 40% de la prestation d'accompagnement) à la fin de la résidence et à l'issue de la réunion de bilan collective, sur présentation d'une facture au commanditaire, avant le 31 décembre 2024.

La somme sera réglée par virement, par l'IPAMAC, sur le compte de la structure d'accompagnement :

Titulaire du compte : POLE EXPERIMENTAL METIERS D'ART

IBAN : FR76 1558 9245 8406 5730 9514 172

CODE SWIFT : CMBFR2BXXX

Coordonnées de la banque : Crédit Mutuel du Sud-Ouest, 8 Av. Jules Ferry, 24300 Nontron

**La structure d'accompagnement** s'engage à effectuer le règlement des rémunérations et charges relatives de son personnel et à respecter la législation en vigueur à ce sujet, y compris concernant les droits d'auteur.

La structure d'accompagnement s'engage à reverser 1 000 € TTC à chaque créateur au cours de la résidence selon le calendrier suivant :

- 50% d'avance, soit 500 € TTC à la signature du contrat de résidence, sur présentation d'une facture à la structure d'accompagnement, avant le **30 avril 2024**,
- 50% de solde, soit 500 € TTC suite à la remise des livrables finaux, sur présentation d'une facture à la structure d'accompagnement, avant le **31 décembre 2024**,

Les organisateurs (Parc d'accueil, structure d'accompagnement, commanditaire) se réservent la possibilité de réduire ou demander remboursement de la prime des candidats dont les prestations assurées présenteraient une insuffisance manifeste ou non conformes aux

exigences du programme. Auquel cas cette somme sera restituée au commanditaire par la structure d'accompagnement.

## **VII – CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA RESIDENCE ET DE DELIVRANCE DU LIVRABLE**

La livraison d'un projet artistique doit avoir lieu au terme de la résidence tout comme la production d'un dossier par création, permettant la commande et la pose des neuf créations in-situ par le Parc et la mise à disposition de contenus en vue de la réalisation d'une exposition retraçant la résidence et le travail de recherche.

L'exposition de restitution finale, réalisée par la structure d'accompagnement en partenariat avec les créateurs, sera délivrée de façon idéale fin 2024, et au plus tard au printemps 2025, sur le territoire du Parc d'accueil. Elle retracera la résidence et le travail de recherche et sera destinée au grand public, aux partenaires et aux collectivités locales. Elle pourra éventuellement faire l'objet de publications.

Les commandes des œuvres ne font pas l'objet de la présente résidence. Les commandes seront passées ultérieurement par le Parc auprès des créateurs retenus en résidence de recherche et de conception.

## **VII – DROITS D'AUTEURS**

Les créateurs sont propriétaires des contenus réalisés au cours de la résidence en vue de l'élaboration de l'exposition. Les éléments de médiation qui constituent l'exposition sont propriété du commanditaire.

Les livrables (dossier de projet artistique et dossier des œuvres) sont propriété du commanditaire, mais les créateurs en conservent la propriété intellectuelle.

Le commanditaire cède ses propriétés produites dans le cadre de la résidence au Parc d'accueil. Ces éléments seront confiés en dépôt à la structure d'accompagnement.

## **VIII – ASSURANCES**

Le Parc d'accueil et la structure d'accompagnement organiseront les temps de la résidence conformément à la législation en vigueur et déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à ces temps de résidence. En tant qu'organisateur des temps de résidence, ils en assument la responsabilité et également seuls les frais.

## **VIII – CLAUSES DE RÉSILIATION**

Le contrat prend fin à l'issue de la réunion de bilan collective, soit le 31/12/2024 au plus tard.

### **8.1 Résiliation par l'une ou l'autre des parties**

En cas de non-respect du présent contrat, par l'une des trois parties, l'une ou l'autre des deux autres parties la mettra en demeure, par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Dans un délai de quinze jours suivant la réception de cette lettre, une réunion de concertation sera organisée.

Dans le cas où un accord ne soit pas trouvé à l'issue de cette réunion de concertation, un avis sera demandé au Commissariat de Massif central (financier du projet) pour la poursuite du projet et la résiliation ou non du présent contrat.

### **8.2 Résiliation en cas de force majeure**

La responsabilité de chacune des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre des parties d'exécuter une obligation essentielle mises par le contrat à sa charge (par exemple : décès, pandémie, etc.).

Dans tous les cas, la partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de quinze jours, le contrat pourra être renégocié de bonne foi.

### **8.3 Modalités financières en cas de résiliation**

En cas de résiliation du présent contrat, le niveau de réalisation du projet sera évalué et le commanditaire versera les montants dus (à hauteur du taux de réalisation du projet).

## **IX – LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Le présent contrat est prévu sous l'égide de la législation française.

Sauf disposition législative ou réglementaire s'y opposant, tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes de la ville de Saint-Etienne ; étant précisé que les parties pourront avoir recours à la médiation avant toute saisine d'une juridiction.

## **X – ANNEXES**

Les annexes au présent contrat ont une nature contractuelle et sont en conséquence signées par les parties. Leur modification suppose l'accord de l'ensemble des parties.

**Fait à**

*En autant d'exemplaires originaux que de signataires*

*Paraphes en bas de page*

*Signature des parties, précédées de la mention lu et approuvé.*

**Association Inter-Parcs du  
Massif  
central (IPAMAC)  
Stéphane RODIER, son  
Président,**

**Le Parc naturel régional  
Périgord-Limousin,  
Anne-Marie ALMOSTER  
RODRIGUES, sa Présidente**

**Le Pôle Expérimental des  
Métiers d'Art de Nontron et  
du Périgord-Limousin,  
José FERRÉ, son Président**

**CONTRAT DE RESIDENCE**  
**PNRPL / PEMA / IPAMAC / PROFESSIONNEL MÉTIERS D'ART :**  
**«Nom\_Prénoml»**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**IPAMAC**

Association des Parcs naturels du Massif central

2 rue Benäy, 42 410 Pélussin N° SIRET : 430 223 321 00026

Représentée par Monsieur Stéphane RODIER, en sa qualité de Président

Contact projet : Benjamin CAU, chargé de projets Tourisme durable, benjamin.cau@ipamac.fr / 04 74 59 71 70.

*ci-après dénommée « l'IPAMAC »*

**ET**

**Parc naturel régional Périgord-Limousin**

Maison du Parc, 555 route de l'ancienne filature 24450 La Coquille

N° SIRET : 258 728 534 00052

Représenté par Madame Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, en sa qualité de Présidente

Contacts projet : Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture, s.pouplier@pnrpl.com / 06 07 19 99 71 et

Pauline GUILLOT, chargée de mission Tourisme, p.guillot@pnrpl.com

*ci-après dénommé « le Parc »*

**ET**

**Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA)**

Avenue du Général Leclerc 24300 Nontron

N° SIRET : 44001111200024

Représenté par Monsieur José FERRÉ, en sa qualité de Président

Contact projet : Sophie ROLIN, Directrice, contact@metiersdartperigord.fr / 05 53 60 74 17

*ci-après dénommé « le PEMA »*

*Ci-après dénommés conjointement « les organisateurs »*

et

**«Nom\_Prénoml»**

**«NOM\_ATELIER»**

**«Adresse» «CP» «COMMUNE»**

**Tél. : «TEL\_1» «TEL\_2» Courriel : «MAIL»**

**SIRET : «SIRET»**

*Ci-après nommé « Le professionnel métiers d'art »*

**ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSÉ :**

- L'« Appel à candidatures pour la réalisation d'une résidence de créateurs métiers d'art dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin », émis par l'IPAMAC en date du 6 décembre 2024, dont le professionnel Métiers d'art a accepté le règlement en le signant lors de sa candidature,
- La délibération n°XXXXXX du comité syndical du Parc du XXXXXX
- 

A parapher :

« Résidence de créateurs métiers d'art dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin »  
2024 - PNRPL / PEMA / IPAMAC / «Nom\_Prénoml» - Contrat de résidence  
Page 1 sur 7

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### Contexte

Dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC), Le Parc naturel Périgord-Limousin, l'IPAMAC et le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin (PEMA) mettent en place une résidence de créateurs Métiers d'art. Celle-ci a fait l'objet d'un appel à candidature auquel le professionnel métiers d'art a posé candidature et a été sélectionné pour participer au projet.

Dans ce projet, neuf créateurs, professionnels des métiers d'art, de savoir-faire et d'univers variés, signataires en leur nom propre d'un contrat de résidence, sont appelés à concevoir collectivement en résidence, une proposition de valorisation de l'itinérance et de la culture occitane représentative de la création métiers d'art du Périgord-Limousin.

Le projet est mis en œuvre avec le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au travers du FNADT et du Plan Avenir montagnes

### Article 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat, en complément de l'appel à candidature signé par le Professionnel métiers d'art, a pour objet de déterminer, entre les porteurs de projet que sont le Parc, le PEMA et l'IPAMAC et le Professionnel Métiers d'Art signataire du contrat, les modalités de participation du professionnel au projet, de la résidence à sa valorisation, la participation financière des organisateurs ainsi les obligations des parties. Il évoque également les modalités de poursuite du projet engagé dans la résidence.

Les signataires s'engagent par la présente à tout mettre en œuvre pour travailler de concert et atteindre l'objectif de réussite de ce projet.

### Article 2 – RAPPEL DE LA RESIDENCE

La résidence de recherche et de conception, comme stipulé dans l'appel à candidature, doit donner lieu à :

- o **La livraison d'un projet artistique**, comprenant 9 dossiers de créations, accompagné de tous les éléments nécessaires à sa compréhension, sa future réalisation et son installation sur l'itinérance (parti pris, texte explicatif, maquettes, dessins, plans, description des matériaux, prestataires identifiés, choix des emplacements, estimation financière, argumentaire de prise en compte de l'écoconception du projet et de sa réalisation, etc.),
- o **La production d'un dossier par création**, permettant la commande et la pose des neuf créations in-situ par le Parc, au terme de la résidence (nom de la création, identité et présentation du/des ateliers concepteurs - réalisateurs, descriptif des savoir-faire, spécialités et spécificités techniques mises en œuvre, matériaux employés, échantillons de matière, budget prévisionnel, devis toutes interventions comprises (matières, main d'œuvre, concours éventuel pour l'installation), prévision de durabilité de la création dans le temps, coûts prévisionnels d'entretien à long terme (si nécessaire), prescription d'aménagement (localisation, contraintes techniques, emprises foncières et condition d'installation du site si nécessaire (minimum), etc. ),
- o **La mise à disposition de contenus en vue de la réalisation d'une exposition retraçant la résidence et le travail de recherche** (notes, écrits, croquis, maquettes, matières, essais, etc.).

Pour ce faire, 9 créateurs construisent collectivement les livrables de la résidence. Ils seront accompagnés pour atteindre cet objectif par le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin (PEMA).

Les conditions de la résidence, son pilotage, les attendus en termes de projet artistique, de création, de contenus en vue de l'exposition sont spécifiés dans l'appel à candidature paraphé par le professionnel métiers d'art.

Les neuf créateurs qui intègrent la résidence sont :

- o Tom JABLIN, Sculpteur sur pierre et bois, 24160 SALAGNAC
- o Mariette COUSTY, Céramiste, 19140 CONDAT-SUR-GANAVEIX
- o Mellie BRANCHEREAU, Céramiste, 87000 LIMOGES
- o Maelle CABORDERIE, Céramiste, 24300 ABJAT-SUR-BANDIAT
- o Tristan CHAMBAUD-HERAUD, Céramiste, 24300 ABJAT-SUR-BANDIAT
- o Elodie SCHNEIDER, Vitrailliste, 67330 ALSACE
- o Marion LEYSSENE, Céramiste, 87500 COUSSAC BONNEVAL
- o Aline PILLENIERE, Sculpteure sur bois, 24300 NONTRON
- o CONSTANTIN Olivier, Ébénisterie bois brut, 24310 PAUSSAC ET SAINT VIVIEN

La résidence se déroulera sur une période allant de mars 2024 à octobre 2024 (sur 8 mois). Le temps de travail collectif (défini ci-dessous) est estimé à 4 jours pleins répartis sur cette période. La résidence se déroulera dans différentes communes du Parc naturel régional Périgord-Limousin traversées par l'itinéraire de la Grande Boucle du Parc.

Les temps de travail collectifs en résidence :

- o Vendredi 8 mars 2024 : Réunion de cadrage de la résidence : rencontre entre les professionnels sélectionnés et les organisateurs (Parc, PEMA, IPAMAC), présentation du projet, de l'itinérance et des attendus.  
Vendredi 29 mars 2024 : Répartition des sites / personnages.  
Jeudi 30 mai 2024 : Présentation par le collectif de professionnels des premières propositions.
- o Septembre 2024 : Validation des propositions et préparation de l'exposition en Périgord-Limousin.

Le projet nécessitera des temps de travail en atelier durant la résidence, entre les temps collectifs. Les opérations de communication et de valorisation (dont celle auprès de l'IPAMAC) et les bilans s'échelonneront dans le temps, et sont considérés comme parties intégrantes du projet. Au temps de résidence s'adjoignent donc des temps de médiation, de valorisation de la résidence et un temps de réunion de bilan collective en IPAMAC (au plus tard à l'automne 2024 dans l'un des 6 autres Parcs du Massif central du projet).

La commande, la production et la pose in-situ des créations fera l'objet d'un calendrier ultérieur n'excédant pas 10 ans d'engagement. Ces derniers engagements donneront lieu à contractualisation au gré de l'avancement du projet (contrats de production, commandes...) et les modalités de mise en œuvre seront présentées ultérieurement.

### Article 3 – ENGAGEMENTS DU PROFESSIONNEL METIERS D'ART

Le professionnel métiers d'art s'engage à :

- o La participation sous la forme d'une résidence artistique, à la conception et la finalisation d'un projet collectif répondant aux enjeux de la résidence (spécifiés dans l'appel à candidature),
- o La participation à la conception et à la mise en œuvre des projets de valorisation en Périgord-Limousin (exposition, rencontres... et suivant les opportunités financières et techniques, diverses formes de publication) et à ceux de l'IPAMAC (outil de valorisation des résidences d'artistes et des créations contemporaines issues des 7 projets de parcs impliqués dans cette action à l'échelle du Massif central, participation à la réunion de bilan collective si les organisateurs en font la demande),
- o La participation aux activités de communication inhérentes à la résidence et la concrétisation du projet (temps média, inauguration...), sur du présentiel ou de la fourniture de contenus.
- o La participation active au bilan de la résidence et du projet mis en œuvre en Périgord-Limousin et auprès de l'IPAMAC,
- o La cession des droits de présentation, de reproduction, de monstration, d'utilisation ou de diffusion non commerciale des éléments produits par le professionnel métiers d'art dans le cadre de ce projet et l'acceptation de diffusion de son identité à des fins d'expositions, de publications, de communication, et dans le cadre administratif (facturation, mobilisation de financements, bilan du projet, ...)

Et, à l'issue de la résidence, dans le cadre de commandes spécifiques :

- o La réalisation de la/les création(s) dont il est l'auteur ou co-auteur et la participation active à l'installation de celle(s)-ci, dont le créateur garantit la faisabilité technique de la/des proposition(s).
- o La participation aux activités de communication inhérentes la concrétisation du projet (temps média, inauguration...) par la commande et la pose des créations.
- o La cession de la propriété des créations sous réserve du respect des droits appartenants au créateur en application des dispositions du code de la propriété littéraire et artistique.

### Article 4 – ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à :

- o L'organisation et la coordination générale de la résidence,
- o L'accompagnement du PEMA pour atteindre l'objectif de la résidence organisateurs par l'animation du collectif des professionnels
- o L'indemnisation du professionnel métiers d'art (suivant article 6 du présent contrat)

- L'aide et le conseil technique nécessaires à la réussite de la résidence. Ex. : lien avec les personnes ressources du territoire, mobilisation des compétences des organisateurs (dans la limite des disponibilités de leur personnel), ...
- La médiation du projet (communication, exposition, ...)
- Le respect de la réglementation liée à la sécurité et aux questions sanitaires pour l'accueil du professionnel métiers d'art
- La conformité avec la réglementation européenne issue du RGPD et française issue de la loi informatique et liberté modifiée, sur la protection des données personnelles.
- La recherche des moyens pour concrétiser la commande, la production et la pose in-situ des créations issues du travail de résidence (mobilisation des communes, contractualisation, autorisations administratives...).

## Article 5 – DROITS

Le professionnel métiers d'art déclare exercer son activité conformément à la législation en vigueur (notamment celle régissant le droit du travail) et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à son activité.

### Droits patrimoniaux

Le projet artistique, ainsi que les 9 dossiers de créations, imaginés par les professionnels métiers d'art dans le cadre de ce projet sont acquis à titre exclusif par le Parc, le PEMA et l'IPAMAC en vue de leur exploitation par ces derniers. De manière générale, le professionnel ne peut exploiter le projet artistique, ainsi que les dossiers de créations à d'autres fins que de satisfaire à la commande qui découlera de la résidence.

Les contenus produits par le professionnel métiers d'art dans le cadre de ce projet (notes, écrits, croquis, maquettes, matières, essais, etc.) seront mis à disposition du Parc, du PEMA et de l'IPAMAC en vue de la réalisation d'une exposition.

Le professionnel métiers d'art partage, à titre exclusif, avec le Parc, le PEMA et l'IPAMAC, tous ses droits patrimoniaux sur les éléments produits dans le cadre de ce projet.

Le partage des droits comprend le droit de diffuser et valoriser le travail produit par les professionnels dans le cadre de ce projet ainsi que le projet artistique et les 9 dossiers de créations, sur tout support actuel ou futur, encore inconnu à ce jour, ainsi que sur tout support permettant leur valorisation tels que le réseau Internet ou les applications mobiles, de les diffuser par télédiffusion (voie hertzienne, télévision numérique,...) ou dans des lieux publics et notamment à l'occasion des événements que le Parc, le PEMA et l'IPAMAC organisent ou auxquels ils participent (séminaires, formations, salons, marchés, opérations promotionnelles...), de le diffuser pour l'usage privé du public ou l'usage public. Le projet artistique, ainsi que les 9 dossiers de créations, pourront être valorisés lors de manifestations ayant éventuellement un caractère payant auxquels ils participent, sans que cela ait une retombée lucrative pour eux.

Le partage des droits comprend également le droit d'établir ou de faire établir tous originaux ou copies des documents produits par le professionnel dans le cadre du projet, constituant les livrables, sur tous formats et par tous procédés.

En cas de non poursuite des relations entre les signataires pour quelque cause que ce soit, le professionnel métiers d'art garantit le Parc, le PEMA et l'IPAMAC d'une jouissance paisible des droits cédés contre toute revendication ou éviction quelconque.

Les signataires conviennent d'une exploitation non commerciale du projet artistique et des 9 dossiers de créations, hors commande des créations. Si une éventuelle exploitation commerciale devait se présenter, elle ne pourrait être mise en œuvre sans l'accord préalable du professionnel métiers d'art.

### Obligations de publicité et de communication

Sur tous les supports d'information et de publicité liés à la diffusion du projet, du fait du professionnel métiers d'art, ce dernier veillera à mentionner : « Projet mené par l'IPAMAC, le Parc Périgord-Limousin et le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin, dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC), avec le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au travers du FNADT et du Plan Avenir montagnes, et avec la participation du PNR Périgord-Limousin »,

Afin de faciliter la participation des créateurs, le Parc naturel, l'IPAMAC et le PEMA accordent aux professionnels métiers d'art participants à la résidence une indemnisation financière. L'indemnité pour le professionnel métiers d'art est de 1 000 € TTC. Cette indemnité inclut le temps de travail en résidence et les dépenses associées (déplacements, hébergement, restauration, achat de matériaux ...). La rémunération au titre de la présentation publique, dans le cadre d'une exposition, des contenus produits par le professionnel métiers d'art en vue de valoriser le projet, est incluse dans cette indemnisation.

Le PEMA, sur délégation de l'IPAMAC, versera 1 000 € TTC au Professionnel Métiers d'art au cours de la résidence selon le calendrier suivant :

- o 50% d'avance, soit 500 € TTC à l'établissement du contrat de résidence, sur présentation d'une facture avec RIB/IBAN par le professionnel métiers d'art, avant le 15 avril 2024 auprès du PEMA,
- o 50% de solde, soit 500 € TTC suite à la remise des livrables finaux, et sur constatation du service fait, sur présentation d'une facture avec RIB/IBAN par le professionnel métiers d'art, avant le 15 décembre 2024, auprès du PEMA

Le professionnel métiers d'art fait son affaire personnelle de son assujettissement à la TVA et des cotisations dont elle /il est redevable auprès des organismes sociaux et fiscaux. Il garantit les organisateurs à cet égard.

Les organisateurs (Parc, PEMA, IPAMAC) se réservent la possibilité de réduire ou supprimer la contribution des professionnels métiers d'art dont les prestations assurées présenteraient une insuffisance manifeste ou non conformes aux exigences du projet. Le professionnel s'engage à assurer le remboursement des sommes versées si les organisateurs en faisaient la demande.

Le projet nécessitera des temps de travail en atelier durant la résidence, entre les temps collectifs. Le professionnel métiers d'art assume seul les frais engendrés par ces temps de recherche. Le professionnel dégage le Parc, le PEMA et l'IPAMAC de toute l'organisation technique, administrative et de toute responsabilité, liées à la tenue de des temps de recherche en atelier.

Les professionnels métiers d'art sont solidaires dans la remise des livrables.

## 6. GARANTIES

Le Professionnel Métiers d'Art garantit le Parc, le PEMA et l'IPAMAC contre tout trouble, revendication ou recours émanants de lui ou de tiers à l'occasion de l'exécution des obligations du présent contrat.

## 7. CLAUSES DE RÉSILIATION

### 7.1 Résiliation par l'une ou l'autre des parties

En cas de non-respect du présent contrat, par l'une des parties, organisateurs ou professionnel métiers d'art, l'autre partie la mettra en demeure, par voie de lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles. Celle du fait du professionnel métiers d'art doit être adressée à l'IPAMAC, pour les organisateurs.

Dans un délai de quinze jours suivant la réception de cette lettre, une réunion de concertation sera organisée.

Dans le cas où un accord ne serait pas trouvé à l'issue de cette réunion de concertation, un avis sera demandé au Commissariat de Massif central (financeur du projet), auquel seront associés le PEMA et le Parc, pour la poursuite du projet et la résiliation ou non du présent contrat.

### 7.2 Résiliation en cas de force majeure

La responsabilité de chacune des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre des parties d'exécuter une obligation essentielle mises par le contrat à sa charge (par exemple : décès, pandémie, etc.).

Dans tous les cas, la partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de quinze jours, le contrat pourra être renégocié de bonne foi.

### 7.3 Modalités financières en cas de résiliation

En cas de résiliation du présent contrat, le niveau de réalisation du projet sera évalué par les organisateurs. Si une faute d'exécution incombe aux organisateurs, ces derniers verseront les montants dus à hauteur du taux de réalisation du projet. Si la faute d'exécution en revient au Professionnel Métiers d'Art, celui-ci devra rétrocéder aux organisateurs de la résidence, s'ils en font la demande, les sommes engagées. Il est entendu que le versement de sa contribution dans sa tonalité sera remise en question.

## 8. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à la loi française. Il est valable à compter de la signature par les soussignés et jusqu'à XXXX.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties chercheront un accord amiable. Si elles n'y parviennent pas, elles conviennent de s'en remettre à la compétence des tribunaux dont relève la commune de la Coquille, lieu d'exécution du contrat.

Le Parc, le PEMA et l'IPAMAC et le Professionnel Métiers d'Art déclarent avoir pris connaissance des termes de ce contrat et les acceptent.

Fait à la Coquille, en 4 exemplaires, le XXXX

*Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord »*

Le Professionnel Métiers d'Art,

Pour l'IPAMAC,

« Nom\_Prénoml»

Stéphane RODIER, Président

Pour le Parc naturel régional Périgord-Limousin,

Pour le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin,

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Présidente

José FERRÉ, Président

## AUTORISATION AU DROIT À L'IMAGE ET À LA DIFFUSION DE L'IDENTITÉ ET CRÉDITS DES CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Je soussigné(e)

«Nom\_Prénoml»

«NOM\_ATELIER»

Demeurant à «Adresse» «CP» «COMMUNE»,

Né (e) le : .....

SIRET : «SIRET»

Agissant en mon nom personnel.

- Autorise le Parc, le PEMA et l'IPAMAC et leurs agents,
  - à reproduire et exploiter mon image dans les documents et outils de programmation (financier, bilan...) ou de communication relatifs au projet ou faisant état du projet objet de ce contrat.
  - à diffuser mon nom et mon prénom, et le cas échéant le nom de mon atelier, dans les documents et outils de programmation (financier, bilan...) ou de communication relatifs au projet ou faisant état du projet objet de ce contrat.
  - à diffuser les informations me concernant (mail, adresse...) aux participants du projet ainsi que dans les documents et outils de programmation (financier, bilan...) ou de communication relatifs au projet ou faisant état du projet objet de ce contrat.
- Je souhaite que le Parc, le PEMA et l'IPAMAC, créditent, dans les documents et outils relatifs au projet, mes contributions soumises à la propriété intellectuelle. Je m'engage pour ce faire, à mes contributions soumises à la propriété intellectuelle quand je les mets à disposition du Parc, du PEMA et de l'IPAMAC et de leurs agents.
- Je m'engage à informer les professionnels des médias de mes choix en termes de droit à l'image et de diffusion de mes informations personnelles lorsque je rentre en contact avec eux dans le cadre du projet auquel je prends part suivant le présent contrat.
- Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Ces autorisations sont valables, pour tout support connu ou inconnu à ce jour, pour une utilisation :

- Durant toute la durée du présent contrat
- Après la date de fin de ce présent contrat durant une durée de 20 ans.

Si je souhaite revenir sur ces choix, je m'engage à informer immédiatement par écrit le Parc, le PEMA et l'IPAMAC dont les coordonnées figurent au présent contrat.

Fait à ....., le .....

Signature

En 2000, dix Parcs naturels régionaux du Massif central ont créé l'IPAMAC, association loi 1901, dont l'objectif est de concourir à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif central par la mutualisation de moyens au service d'actions concrètes et novatrices.

Les Parcs naturels adhérents du réseau sont : les Volcans d'Auvergne, le Livradois-Forez, le Pilat, les Monts d'Ardèche, les Grands Causses, les Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, le Morvan, le Haut-Languedoc et le Parc national des Cévennes. L'IPAMAC concerne 4 régions : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie. Ses actions sont financées par les Parcs membres et co-financées par l'Union Européenne, l'Etat et les Régions au titre de la Convention Interrégionale de Massif - Massif central.

Le Parc naturel régional Périgord Limousin a rejoint ce réseau en 2018.

Les travaux menés par IPAMAC sont orientés autour de trois thématiques : tourisme durable, attractivité et biodiversité.

Ce qui fait consensus à l'échelle du réseau :

- l'existence d'une réalité biogéographique croisant les enjeux majeurs portés par les Parcs ;
- un nombre de Parcs suffisant pour expérimenter, innover à une échelle permettant de couvrir un échantillonnage significatif de situations, de mutualiser les risques et les moyens ;
- un nombre suffisant de Parcs pour exister au plan national ou au plan européen ;
- la capacité à élargir le champ des partenariats des Parcs à travers IPAMAC ;
- la création d'une dynamique dans les actions des Parcs sur leur territoire, des apports techniques et/ou financiers facilitant la mise en œuvre des projets des Parcs ;
- la contribution à une meilleure perception de l'action de chaque Parc par ses partenaires, IPAMAC peut contribuer à transcender les limites institutionnelles ;
- La qualité des échanges qu'ils soient politiques ou techniques, le climat de confiance qui règne et qui permet de traiter tous les sujets sans arrières pensées ni polémiques ;
- un niveau d'investissement technique et financier des Parcs qui, malgré les contraintes de fonctionnement, reste acceptable : le coût d'adhésion à IPAMAC en 2024 est de 2 750 € ; des contributions supplémentaires peuvent être sollicitées en fonction des projets développés.

Lors du comité syndical du 23 novembre 2021 nous avons engagé le parc dans la programmation 2022-2025 pilotés par IPAMAC. Il s'agit donc de mener à bien ce programme en renouvelant notre adhésion.

Je vous informe également que cette nouvelle année sera marquée par les changements de statuts de l'association IPAMAC. L'objectif est de mettre à jour les statuts au regard du fonctionnement actuel. IPAMAC souhaite aussi renforcer les relations avec les quatre Régions du Massif en leur offrant une place dans ses instances afin d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques régionales et les actions en inter-parcs. L'objectif est de défendre une vision commune du Massif central, comme objet géographique et politique ayant un intérêt important.

**Il vous est proposé :**

- d’approuver les statuts de l’association IPAMAC ;
- d’approuver le renouvellement de l’adhésion du PNR PL à l’association IPAMAC conformément aux statuts actuels de l’association pour une cotisation de 2 750 € ;
- d’autoriser la présidente à signer tout document en lien avec cette adhésion.

## Adhésion à l'association GRAINE Nouvelle-Aquitaine

### **Axe V : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin**

*Orientation 14 : Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics*

*Mesure 45 : Mettre en réseau les structures d'éducation au territoire*

Rapporteur : Bernard JARRY

---

Association loi 1901, créée en 1992, GRAINE Nouvelle-Aquitaine a pour objet d'animer un réseau de professionnels en éducation à l'environnement vers un développement durable dans la région. Elle regroupe environ 80 structures d'éducation à l'environnement et des adhérents individuels.

Conformément à ses statuts annexés et à son plan stratégique 2024-2030, les missions du GRAINE Nouvelle-Aquitaine sont :

- D'animer le réseau des acteurs de l'EEDD en Nouvelle-Aquitaine
- D'assurer, en tant que tête de réseau, la dynamique, la cohérence et la consolidation de l'EEDD en Nouvelle-Aquitaine
- De s'inscrire dans une dynamique de coopération locale, interrégionale et de contribution nationale voire internationale
- D'animer une démarche permanente de réflexion, d'innovation, de positionnement et d'action sur la question de l'EEDD
- De représenter les acteurs de l'EEDD dans des instances de niveau régional et national
- D'animer un projet politique en faveur de l'EEDD.
- L'association a vocation à mobiliser et à coordonner les différents savoir-faire en fonction de chaque sujet.

L'association est agréée Jeunesse Éducation Populaire et Protection de l'environnement. Elle est également reconnue comme organisme de formation professionnelle.

L'association GRAINE Nouvelle-Aquitaine coordonne des dispositifs pédagogiques en partenariat avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'Union européenne (FEDER), la Région Nouvelle-Aquitaine, les cinq départements et le rectorat de l'Académie de Bordeaux.

L'adhésion à cette association permet à ses membres de bénéficier :

- de formations sur tous les sujets liés à l'éducation à l'environnement ;
- du réseau de partage d'expériences régional de l'ensemble des adhérents et d'un centre de ressources
- de l'implication dans les actions d'éducation à l'environnement à l'échelle régionale
- de la participation aux rencontres régionales de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et aux assises de l'EEDD

Le Parc pourra aussi se faire le relais des actions auprès de son réseau territorial.

Le coût d'adhésion est de 45 € par an.

**Il vous est proposé :**

- d'approuver les statuts de cette association ;
- de valider l'adhésion du Parc à l'association GRAINE Nouvelle-Aquitaine pour un montant annuel de 45 € et pour une durée de 3 ans ;
- de désigner un représentant du Parc à cette association ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec cette adhésion.

## Renouvellement de l'adhésion à l'Association interdépartementale des Collectivités Forestières (AICOFOR) Limousin-Périgord

*Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable*

Rapporteur : Sébastien FISSOT

---

Depuis 2011, le Parc naturel régional est adhérent à la Fédération nationale des collectivités forestières (FNCOFOR) via l'antenne locale de cette association.

Cette association s'intitule l'Association interdépartementale des Collectivités Forestières Limousin-Périgord et est présidée par Jean-Michel BERTRAND, maire de Bersac-sur-Rivalier (87).

Pour ne citer que les principales, l'adhésion à l'association permet au Parc et à ses membres de bénéficier :

- De formations gratuites sur tous les sujets liés à la forêt et aux collectivités (voirie, foncier, gestion des forêts publiques...),
- D'un appui auprès des instances nationales et régionales sur tous les sujets liés à l'implication des collectivités dans la filière forêt bois (chartes forestières de territoire, gestion des risques incendies...)
- Du réseau de partage d'expériences régional et national de l'ensemble des collectivités engagées sur les sujets forestiers.

Cette année, un projet de forêt pédagogique sera d'ailleurs proposé avec cette association, un projet créant un partenariat sur la durée entre une forêt communale et l'école de cette commune.

Le Parc adhère en tant que Parc, mais les communes peuvent aussi adhérer individuellement, ce qui peut leur donner accès à des accompagnements très spécifiques (construction ou aménagement avec du bois local, accompagnement pour la récupération des biens vacants et sans maître...).

Le coût d'adhésion pour les syndicats mixtes est de 4€/communes membres (communes dans le périmètre classé uniquement) par an. Soit pour le Parc :  $4 * 75 = 300\text{€}$  par an.

### **Il vous est proposé :**

- de valider les statuts de l'Association interdépartementale des Collectivités Forestières Limousin-Périgord ;
- de valider l'adhésion du Parc à l'AICOFOR Limousin-Périgord pour le montant indiqué ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec cette adhésion.

## Candidature AMI : Accompagnement des porteurs de projets alimentaires territoriaux pour mobiliser les acteurs de la restauration collective

### Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

*Orientation 5 : Développer, en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières forestières et agricoles locales*

Rapporteur : Sébastien FISSOT

La Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) et le réseau Restau'Co ont lancé un Appel à Manifestation d'intérêt pour les structures porteuses d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cet AMI s'appelle « Accompagnement des porteurs de projets alimentaires territoriaux souhaitant mobiliser les acteurs de la restauration collective ». Par ce biais, ces partenaires veulent sélectionner des PAT engagés pour soutenir des démarches vertueuses dans la restauration collective. Ils s'appuient sur leur outil « Mon Restau Responsable® », outil gratuit permettant à la restauration collective de s'engager pour une alimentation saine et durable. Cette démarche de progrès est déjà mise en œuvre dans près de 1 800 restaurants collectifs de tous types (enseignement, médico-social, entreprises et administration). Cette méthode d'engagement progressive facilite l'implication de tous, y compris des restaurants collectifs les moins avancés.



Cet AMI vise à accompagner les PAT volontaires dans le déploiement de la méthode *Mon Restau Responsable®* pour mobiliser les restaurants collectifs de leur territoire. L'accompagnement proposé s'étendra essentiellement du printemps 2024 à l'été 2025, avec un entretien de la dynamique demandé jusqu'en 2026.

5 à 10 PAT seront retenus au niveau national. Une attention particulière sera portée aux dossiers émanant de PAT en territoires ruraux. Cet AMI vise surtout à identifier des territoires prêts à déployer ce dispositif, pour que le réseau Restau'Co puisse avoir une action efficace notamment en zone rurale.

La démarche Mon Restau Responsable® et l'accompagnement proposé ensuite pour les lauréats sont gratuits, mais ils nécessitent du temps-agent de la part des territoires retenus pour participer aux formations, faire le lien entre le réseau Restau'Co national et les établissements locaux, et suivre le projet. Ceci représente entre 10 et 15 jours sur la totalité du projet, qui seront pris, si le Parc est retenu, sur le temps d'animation prévu pour le PAT.

Le responsable de la cuisine centrale de l'Hôpital de Nontron est référent local *Mon Restau Responsable*. Leur cuisine est d'ailleurs engagée depuis 2017. Il nous a informé de cette opportunité et de l'intérêt de plusieurs EPHAD locaux pour ce dispositif, et souhaiterait que le Parc et son PAT réponde à l'AMI pour favoriser un accompagnement plus personnalisé sur notre territoire. Ce dispositif compléterait les actions menées actuellement, tout en amplifiant l'action du Parc auprès des autres types de restauration collective comme les EPHAD.

La motivation des acteurs-clés de cette démarche, l'adéquation avec les objectifs de notre PAT et la nature de l'aide apportée par l'AMI créent un cadre très propice à une candidature du Parc.

#### **Il vous est proposé :**

- de valider la candidature du Parc à cet Appel à Manifestation d'intérêt
- d'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le 31 janvier 2023, les 3 communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin ont transféré leur compétence GEMAPI au Parc pour le bassin versant de la Haute-Dronne (incluant la Côte). Cette nouvelle compétence concerne les items suivants de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En Juillet 2023, le Parc a recruté un chargé de mission GEMAPI pour l'animation de cette compétence. Ce travail a débuté par l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du bassin de la Haut-Dronne. Ce travail sera poursuivi en 2024 pour aboutir à une programmation et des actions en 2025.

Le plan de financement concernant cette mission est le suivant :

### Animation :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	52 500,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne	33 375,00 €
Frais structurels	5 950,00 €	Conseil départemental de la Dordogne	5 160,00 €
Frais généraux	10 500,00 €	Autofinancement	30 415,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 950,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 950,00 €</b>

### Étude :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Etude	12 000,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne	6 000,00 €
		Conseil départemental de la Dordogne	2 000,00 €
		Autofinancement	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

### Il vous est proposé :

- de valider les plans de financement ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

### Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Le 31 janvier 2023, les 3 communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin ont transféré leur compétence GEMAPI au Parc pour le bassin versant de la Haute-Dronne (incluant la Côte). Cette nouvelle compétence concerne les items suivants de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément aux statuts du Parc, les contributions au titre de la GEMAPI devront permettre le financement de la part de charges courantes dédiées ainsi que la réalisation du programme d'actions pluriannuel tel qu'adopté par le Comité syndical non couvertes par d'autres financements (subventions, participations, etc.).

La clef de répartition détermine la participation financière de chacun des EPCI à fiscalité propre ayant transféré la GEMAPI aux dépenses de fonctionnement et aux études générales. Elle est le résultat d'un calcul basé sur des critères techniques et/ ou de solidarité et/ou de l'échelle d'intérêt de l'action.

La contribution des EPCI-FP aux dépenses du syndicat est fondée sur 2 critères : la superficie et la population comprise dans chaque établissement. La contribution de chaque EPCI-FP se fera selon la clef de répartition suivante :

$$C = (((Pc/PT) + (Sc/ST)) / 2) \times D$$

Avec :

- C : contribution de la Communauté de communes
- Pc : population totale de la Communauté de communes des BV concernés
- PT : population totale des Communautés de communes
- Sc : superficie de la Communauté de communes dans le BV concerné
- ST : superficie totale du périmètre du Syndicat des bassins versants
- D : dépenses à couvrir (base de départ)

Les dépenses à couvrir en 2024 seraient de 34 415,00 €, la contribution des 3 EPCI à fiscalité propre serait selon la formule consacrée :

	Communauté de communes Périgord-Nontronnais	Communauté de communes Périgord-Limousin	Communauté de communes Pays-de-Nexon, Monts-de-Châlus	Total	
Pc	5 495	7 050	2 070	PT =	14 616
Sc	17 080	23 429	7 014	ST =	47 523
C en %	37%	49%	14%	100%	
Montant de la cotisation	12 733,55 €	16 863,35 €	4 818,10 €	34 415,00 €	

Les éléments de calcul détaillés sont annexés.

**Il vous est proposé :**

- de valider les cotisations des 3 communautés de communes conformément au tableau ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

Collectivité	Population totale des Communautés de communes	Superficie totale collectivités concernées	Sc : superficie de la Communauté de communes dans le BV concerné	% surface du BV sur la surface Communauté de communes	Pc : population estimées de la Communauté de communes sur les BV concernés (% surfaceBV x Population totale)
<b>C.C du Périgord Nontronnais</b>	<b>8 286</b>	<b>25 755</b>	<b>17 080</b>	<b>66,32%</b>	<b>5 495</b>
Abjat-sur-Bandiât	641	2 885	24		
Champs-Romain	285	2 079	2 065		
Milhac-de-Nontron	510	3 593	3 585		
Nontron	3 166	2 565	586		
Savignac-de-Nontron	201	1 006	7		
Sceau-Saint-Angel	130	1 806	640		
Saint-Front-la-Rivière	505	1 842	1 842		
Saint-Martial-de-Valette	819	1 645	1		
Saint-Pardoux-la-Rivière	1 188	2 334	2 330		
Saint-Saud-Lacoussière	841	6 000	6 000		
<b>C.C Périgord Limousin</b>	<b>11 763</b>	<b>39 090</b>	<b>23 429</b>	<b>59,94%</b>	<b>7 050</b>
Chalais	406	1 914	1 379		
Eyzerac	561	2 304	1 405		
Firbeix	310	1 103	2		
La Coquille	1 273	2 326	2 312		
Lempzours	139	1 132	779		
Mialet	639	3 845	3 828		
Nantheuil	1 001	1 763	42		
Négrondes	798	2 015	1		
Saint-Front-d'Alemps	258	1 936	272		
Saint-Jean-de-Côle	372	1 294	1 285		
Saint-Jory-de-Chalais	599	3 245	3 245		
Saint-Martin-de-Fressengeas	369	2 162	2 158		
Saint-Paul-la-Roche	526	4 006	110		
Saint-Pierre-de-Côle	431	2 070	2 066		
Saint-Pierre-de-Frugie	449	2 231	273		
Saint-Romain-et-Saint-Clément	332	1 443	1 439		
Thiviers	3 052	2 874	2 220		
Vaunac	248	1 427	613		
<b>C.C Pays de Nexon-Monts de Chalus</b>	<b>5 271</b>	<b>17 858</b>	<b>7 014</b>	<b>39,28%</b>	<b>2 070</b>
Bussière-Galant	1 277	5 388	2 605		
Les Cars	628	1 666	11		
Châlus	1 687	2 790	612		
Dournazac	673	3 592	3 462		
Pageas	624	2 786	307		
Rilhac-Lastours	382	1 636	17		
	<b>25 320</b>	<b>82 703</b>	<b>47 523</b>		<b>14 616</b>

	Communauté de communes périgord-nontronnais	Communauté de communes périgord-limousin	Communauté de communes pays-de-Nexon, monts-de-Chalus	Total	
Pc	5 495	7 050	2 070	PT =	14 616
Sc	17 080	23 429	7 014	ST =	47 523
C en %	37%	49%	14%	100%	

$$C = ((Pc/PT) + (Sc/ST)) / 2 \times D$$

Avec :

- C : contribution de la Communauté de communes
- Pc : population totale de la Communauté de communes des BV concernés
- PT : population totale des Communautés de communes
- Sc : superficie de la Communauté de communes dans le BV concerné
- ST : superficie totale du périmètre du Syndicat des bassins versants
- D : dépenses à couvrir (base de départ)

## Cellule d'assistance technique zones humides et étangs (C.A.T.Z.H.E) : plans de financement 2024

**Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin**  
*Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants*

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Depuis 2009, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE) Périgord-Limousin œuvre dans le domaine de la préservation, de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques. Elle apporte des conseils, portent des études, assistent les propriétaires dans la réalisation de travaux, sensibilisent, communiquent, suit les politiques publiques en lien avec la ressource en eau. Ses missions contribuent fortement à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 1 de la charte, notamment concernant la préservation de la ressource en eau autant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Son fonctionnement est fortement soutenu et financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne et bénéficie des fonds européens FEDER. Pour l'année 2024, il vous est proposé les plans de financement suivants concernant l'animation de cette mission et les études :

### Animation :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	120 173.87 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	76 937.66 €
Frais de mission et de formation	8 500.00 €	U.E : Feder Nouvelle-Aquitaine	74 049.98 €
		<b>Sous-Total fin. publics</b>	<b>150 987.64 €</b>
Frais indirects	24 034.77 €	Autofinancement Parc	3 121.00 €
Communication (lettre d'information et frais d'intervention)	1 400.00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>154 108.64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>154 108.64 €</b>

AEAG finance 50% du HT et 20% des frais indirects / UE finance 50% du TTC et 15% des frais indirects

### Etude :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Inventaire patrimonial des zones humides	15 000.00 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	6 250.00 €
		U.E : Feder Nouvelle-Aquitaine	7 500.00 €
		<b>Sous-Total fin. publics</b>	<b>13 750.00 €</b>
		Autofinancement Parc	1 250.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00 €</b>

**Il vous est proposé :**

- de valider les plans de financement ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

## Appel à projets Nature et Transitions 2020 - Ma Commune la Nuit Plan de financement consolidé

Rapporteur : Jean LEGOFF

Commencé en 2021, le programme "Ma Commune la Nuit" approche de sa clôture financière. Son objectif principal a été de rétablir la qualité de la nuit et des paysages nocturnes, en aménageant des espaces favorables à l'accroissement de la biodiversité nocturne, dans le cadre d'une démarche participative et citoyenne engagée dans quatre communes du Parc. Un séminaire de restitution s'est tenu les 9 et 10 novembre derniers à la Maison de la Région à Limoges, permettant de présenter et de discuter des expériences territoriales ainsi que des dernières avancées en la matière. Cette manifestation a pleinement atteint ses objectifs, et nous avons reçu des retours positifs concernant la qualité des intervenants et l'animation des débats. Les actes de ce colloque sont désormais disponibles.

Lors du comité syndical du 4 octobre 2023, nous avons approuvé un plan de financement prévisionnel, qui, avec la finalisation des comptes de cette opération, doit être arrêté aujourd'hui.

La région Nouvelle-Aquitaine a octroyé une aide de 44,89% du projet, plafonnée à 56 703,80 €, par arrêté n° 2020/10766120. Le complément de financement est assuré par le FEDER Nouvelle-Aquitaine, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, le plan de financement consolidé se présente comme suit :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	54 060,61 €		
Frais structurels	8 109,09 €	Région Nouvelle-Aquitaine	56 703,80 €
Frais de mission	3 966,65 €	Union européenne : FEDER N-A	93 445,18 €
Infrastructures et petit matériel	2 438,23 €	Autofinancement Parc	7 060,94 €
Assistance extérieure	88 635,34 €		
<b>TOTAL</b>	<b>157 209,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 209,92 €</b>

### Il vous est proposé :

- de valider le plan de financement consolidé de l'appel à projets Nature et Transitions 2020 - Ma Commune la Nuit ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## **REVUE DE PRESSE**

---

# Le Parc naturel régional Périgord-Limousin à l'horizon 2026



Le PNR mobilise son ingénierie technique pour la préservation et la reconquête des milieux aquatiques, zones humides, ressources en eau et biodiversité dans 75 communes sur deux départements. © Crédit photo : Parc naturel régional Périgord-Limousin

Par [Hélène Rietsch](#)

Publié le 07/02/2024 à 9h10.

Mis à jour le 26/02/2024 à 13h58.

Le syndicat mixte du parc naturel a renouvelé en décembre son contrat jusqu'en 2026 avec la Région autour de cinq axes prioritaires, dont la reconquête des milieux aquatiques

## 1 Le parc et son périmètre en chiffres

Contrairement à son nom, le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin (1), comme les 57 autres PNR français (17 % de la superficie de la France), n'est pas une réserve naturelle ou un site classé, mais « un outil, créé il y a vingt-cinq ans, peu connu de nos concitoyens », reconnaît Fabrice Château, son directeur, mais qui gagne à l'être.

En décembre, sa présidente signait son nouveau contrat d'action pour les quatre prochaines années, jusqu'en 2026, avec la Région (depuis 2023) autour de plusieurs axes prioritaires, en cohérence avec [la stratégie régionale de Néo Terra 2](#), conçue pour accélérer la transition énergétique et écologique. Il s'étend sur 75 communes, sur le petit chapeau nord de la Dordogne (43) et le Sud-Ouest de la Haute-Vienne (32), six Communautés de communes, trois par département. C'est un carrefour biogéographique en zone de transition géologique et climatique entre le Massif central et le Bassin aquitain qui s'étend sur 1 900 km<sup>2</sup>.



La conservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique constituent le socle du contrat noué avec la Région, à hauteur de 1,7 million d'euros sur quatre ans.

Parc naturel régional Périgord-Limousin

## **2 Qui pour le faire fonctionner ?**

Le PNR, en synergie avec la Région Nouvelle-Aquitaine, est administré par un syndicat mixte constitué de différentes collectivités, réunissant 110 élus, présidé par Anne-Marie Almoher Rodrigues, de Rochechouart (87). Il fonctionne avec une équipe technique d'une trentaine de personnes ayant différentes compétences sur le terrain de l'animation territoriale durable, de la transition écologique et énergétique, du patrimoine et de l'urbanisme.

## **3 La reconquête des milieux humides**

L'un des premiers axes forts du nouveau contrat conclu avec la Région (à hauteur de 430 000 euros par an) est l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin et des milieux aquatiques. Celui-ci figure déjà dans sa charte 2011-2026. « L'eau sera de plus en plus rare à l'avenir avec une demande accrue sur la consommation (agriculture) », contextualise Fabrice Château. Particularité du parc, la diversité importante de ses milieux aquatiques (tourbières, prairies humides, petits cours d'eau) autant que la diversité floristique et faunistique.

Le PNR a mis en place, depuis 2009, une cellule d'assistance technique zones humides et étangs et promeut des pratiques durables. « On a installé des systèmes d'abreuvement différents, des sortes de pompes à museau, déclenchées quand la vache vient, qui évite de contaminer la ressource en eau, surtout dans un contexte de tuberculose en Périgord-Limousin », précise le cadre.

## **4 La préservation de la biodiversité**

« Pour conserver et protéger ce qui reste de la biodiversité en régression », le PNR Périgord-Limousin fait de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique « le socle du contrat », en raison de sa position « à la croisée d'influences géographiques variées atlantiques, continentales et méridionales ».

*(1) La Maison du Parc (siège du PNR) est installée à La Coquille, en Dordogne. Plus de renseignements sur [www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr).*

## **La castalab, quèsaco ?**

La castalab, c'est un projet phare du nouveau contrat. Il s'agit de la création d'un laboratoire innovant dans un territoire marqué par la forêt et ses châtaigniers, pour accompagner les professionnels du bois dans la transmission des savoir-faire. Il concerne la production de mobilier en châtaignier, une filière qui n'existe plus que sur le PNR. Il regroupera des artisans du Périgord-Limousin mis notamment en contact avec des designers et des étudiants. C'est à la fois un tiers-lieu collaboratif, un endroit de formation, de découverte du territoire et un espace ouvert à différents publics.

## ENVIRONNEMENT

# Le PNR Périgord-Limousin à l'horizon 2026

Le syndicat mixte du parc naturel a renouvelé en décembre son contrat jusqu'en 2026 avec la Région autour de cinq axes prioritaires, dont la reconquête des milieux aquatiques

**Hélène Rietsch**  
h.rietsch@sudouest.fr

### 1 Le parc et son périmètre en chiffres

Contrairement à son nom, le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin (1), comme les 57 autres PNR français (17 % de la superficie de la France), n'est pas une réserve naturelle ou un site classé, mais « un outil, créé il y a vingt-cinq ans, peu connu de nos concitoyens », reconnaît Fabrice Château, son directeur, mais qui gagne à l'être.

En décembre, sa présidente signait son nouveau contrat d'action pour les quatre prochaines années, jusqu'en 2026, avec la Région (depuis 2023) autour de plusieurs axes prioritaires, en cohérence avec la stratégie régionale de Néo Terra2, conçue pour accélérer la transition énergétique et écologique. Il s'étend sur 75 communes, sur le petit chapeau

nord de la Dordogne (43) et le Sud-Ouest de la Haute-Vienne (32), six Communautés de communes, trois par département. C'est un carrefour biogéographique en zone de transition géologique et climatique entre le Massif central et le Bassin aquitain qui s'étend sur 1 900 km<sup>2</sup>.

### 2 Qui pour le faire fonctionner ?

Le PNR, en synergie avec la Région Nouvelle-Aquitaine, est administré par un syndicat mixte constitué de différentes collectivités, réunissant 110 élus, présidé par Anne-Marie Alimoster Rodrigues, de Rochechouart (87).

Il fonctionne avec une équipe technique d'une trentaine de personnes ayant différentes compétences sur le terrain de l'animation territoriale durable, de la transition écologique et énergétique, du patrimoine et de l'urbanisme.

### 3 La reconquête des milieux humides

L'un des premiers axes forts du nouveau contrat conclu avec la Région (à hauteur de 430 000 euros par an) est l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin et des milieux aquatiques. Celui-ci figure déjà dans sa charte 2011-2026.

« L'eau sera de plus en plus rare à l'avenir avec une demande accrue sur la consommation (agriculture) », contextualise Fabrice Château. Particularité du parc, la diversité importante de ses milieux aquatiques (tourbières, prairies humides, petits cours d'eau) autant que la diversité floristique et faunistique.

Le PNR a mis en place, depuis 2009, une cellule d'assistance technique zones humides et étangs et promoteur des pratiques durables. « On a installé des systèmes d'abreuvement différents, des sortes de pompes à museau, déclenchées quand la vache vient, qui évite de contaminer la ressource en eau, surtout dans un contexte de tuberculose en Périgord-Limousin », précise le cadre.



Le PNR mobilise son ingénierie technique pour la préservation et la reconquête des milieux aquatiques, zones humides, ressources en eau et biodiversité dans 75 communes sur deux départements. PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

### LA CASTALAB, QU'ES-CE ?

La castalab, c'est un projet phare du nouveau contrat. Il s'agit de la création d'un laboratoire innovant dans un territoire marqué par la forêt et ses châtaigniers, pour accompagner les professionnels du bois dans la transmission des savoir-faire. Il concerne la production de mobilier en châtaignier, une filière qui n'existe plus que sur le PNR. Il regroupera des artisans du Périgord-Limousin mis notamment en contact avec des designers et des étudiants. C'est à la fois un tiers-lieu collaboratif, un endroit de formation, de découverte du territoire et un espace ouvert à différents publics.

### 4 La préservation de la biodiversité

« Pour conserver et protéger ce qui reste de la biodiversité en région », le Parc naturel régional Périgord-Limousin fait de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique « le socle du contrat », en

raison de sa position « à la croisée d'influences géographiques variées atlantiques, continentales et méridionales ».

(1) La Maison du Parc (siège du PNR) est installée à La Coquille.

Plus d'enseignements sur

www.pnr-perigord-limousin.fr

# Ouest Limousin

PNR PÉRIGORD-LIMOUSIN

## Un appel à résidence lancé aux artisans d'art

L'IPAMAC (Inter-Parcs Massif central), l'association des Parcs naturels du Massif central, lance un appel à candidatures pour réaliser une résidence artistique dans le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin. Cette résidence cherchera à valoriser l'itinérance « Grande Boucle du Parc, Vaque veire ».

Depuis 2019, les 200 kilomètres de chemins pédestres de la Grande Boucle du Parc permettent aux visiteurs et habitants de découvrir les communes du Parc. De Saint-Pierre-de-Frugie (24) à Rochechouart, en passant par Saint-Laurent-sur-Gorre ou Les Salles-Lavauguyon, cette itinérance jouit désormais d'une certaine renommée.

Mis en place par le Parc naturel régional Périgord-Limousin et le service Tourisme du Conseil départemental de la Dordogne, ce circuit cherche aujourd'hui à se réinventer. Les équipes tentent « d'expérimenter de nouvelles formes d'itinérance pour répondre aux attentes émergentes des publics, comme la reconnexion à la nature ou l'envie de vivre de nouvelles expériences », explique Benjamin Cau, chargé de projet Tourisme Durable pour l'IPAMAC.

« L'idée a germé de proposer une nouvelle offre de découverte de la Grande Boucle en faisant appel aux savoir-faire des artisans et des entreprises des métiers d'art du Périgord-Limousin, et pourquoi pas de plus

loin. Tous les dossiers reçus de la part d'autres territoires seront éligibles, au même titre que ceux issus d'acteurs du PNR Périgord-Limousin ».

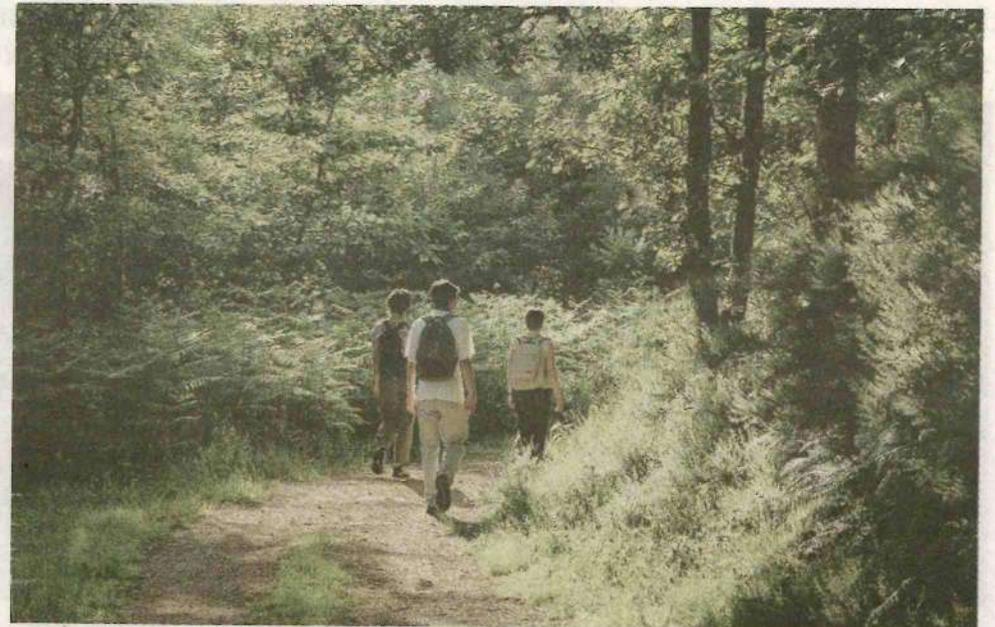
Dans le cadre du « Projet de valorisation des itinérances du Massif central par des résidences d'artistes et des créations contemporaines », neuf professionnels des métiers d'art seront sélectionnés. Ces créateurs concevront collectivement en résidence, une proposition de valorisation de l'itinérance et de la culture occitane représentative de la création métiers d'art du Périgord-Limousin. Dans leur quête, ils seront accompagnés par le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et par l'équipe du PNR.

Lors de cette résidence qui se déroulera durant 4 jours entre mars et octobre, les candidats retenus devront concevoir 9 œuvres qui seront installées le long du tracé. « Le défi est de taille car ces créations devront à la fois être représentatives des savoir-faire du territoire et établir un dialogue avec les paysages de l'itinérance (géologique, historique, architectural,

industriel, naturel, etc.) dans lesquelles elles s'inséreront. Les créations pourront être monumentales mais aussi prendre la forme de petites choses précieuses qui mettront en avant l'environnement », explique Benjamin Cau.

Lucien Coindeau, vice-président du PNR Périgord-Limousin en charge de la culture, pense que « ce projet est l'occasion de montrer que notre territoire est un lieu d'inspiration pour la création contemporaine, d'autant que les créateurs qui seront choisis sont ceux qui vont travailler avec la main, le savoir-faire local, les matériaux locaux : c'est toute l'histoire des métiers d'art du Périgord-Limousin que nous allons mettre en valeur tout autant que l'itinérance ».

Cette résidence de recherche et de conception se clôturera par une exposition. Elle aura lieu dans les différentes communes du PNR Périgord-Limousin traversées par l'itinéraire de la Grande Boucle. L'indemnité pour chaque candidat participant à la résidence sera de 1 000 euros TTC.



Neuf œuvres viendront ponctuer les sentiers de randonnées de la Grande Boucle (Photo Christian Molitor)

Elle permettra également la concrétisation des commandes des créations par le Parc dans un second temps.

JOHAN DETOUR (CLP)

**PRATIQUE :**  
Les professionnels des métiers d'art ont jusqu'à demain 23 h 59 pour déposer leur

candidature sur le site : [www.pnr-perigord-limousin.fr/Actualites/Appel-a-candidatures-IPAMAC](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Actualites/Appel-a-candidatures-IPAMAC)

# Conférence eau, zones humides et biodiversité Saint-Saud-Lacoussière



UNIDIVERS 5.02.24

Conférence eau, zones humides et biodiversité Saint-Saud-Lacoussière Dordogne

Dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides, venez découvrir le monde fascinant des milieux aquatiques et des zones humides du Périgord Limousin. Plongez au cœur de la biodiversité qui les caractérisent, accompagné par deux chargés de mission du Parc naturel régional Périgord Limousin.

Dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides, venez découvrir le monde fascinant des milieux aquatiques et des zones humides du Périgord Limousin. Plongez au cœur de la biodiversité qui les caractérisent, accompagné par deux chargés de mission du Parc naturel régional Périgord Limousin. Explorez les liens essentiels entre l'eau et la vie en comprenant comment les milieux aquatiques et les zones humides agissent comme des joyaux naturels, régulant le cycle de l'eau et abritant une incroyable variété d'espèces végétales et animales. Ce moment s'accompagnera d'un temps convivial autour de crêpes et d'un verre. EUR.

Date (année – mois – jour) et horaire :

Début : 2024-02-09 20:15:00

fin : 2024-02-09 21:45:00

Salle des fêtes

Saint-Saud-Lacoussière 24470 Dordogne Nouvelle-Aquitaine

L'événement Conférence eau, zones humides et biodiversité Saint-Saud-Lacoussière a été mis à jour le 2024-01-31 par Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

## Détails

Date :

9 février 2024

Catégories d'Évènement:

[Dordogne](#), [Saint-Saud-Lacoussière](#)

## Agriculteurs en colère : une nouvelle action de la Coordination rurale en Dordogne



Les agriculteurs ont déversé de la terre sur le parking. © Crédit photo : Daniel Syriex

Sud-Ouest - Publié le 28/02/2024 à 20h45.

Une vingtaine d'exploitants du Périgord vert et de Haute-Vienne sont allés manifester, ce mercredi 28 février, devant le siège du Parc naturel régional Périgord-Limousin, à La Coquille

La Coordination rurale de la Dordogne (1) maintient la pression. Mercredi 28 février, vers 14 heures, une vingtaine d'agriculteurs du Périgord vert, rejoints par leurs voisins de Haute-Vienne, sont allés manifester en tracteur devant le siège du Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin, à La Coquille.

Les agriculteurs ont déversé une quarantaine de mètres cubes de terre sur les lieux et y ont symboliquement planté une haie. Reçus notamment par le directeur du PNR Fabrice Château, le groupe mené par Jérémie Nadeau, éleveur bovin à Saint-Saud-Lacoussière, a pu dresser une liste non exhaustive des revendications de la Coordination rurale.

Les membres de la CR pointent notamment les difficultés pour exploiter des terres à proximité des étangs, travail qui devient fastidieux voire impossible selon eux.

Tout s'est déroulé dans le calme et en présence des gendarmes.



# Dordogne. La Coordination Rurale dénonce les contraintes environnementales du PNR Périgord Limousin

La Coordination Rurale de Dordogne a organisé mercredi 28 février une rencontre au Parc Naturel de la Coquille. Elle dénonce une déconnexion de l'institution.



Une vingtaine d'agriculteurs a répondu à l'appel de la Coordination Rurale qui entend protester contre les contraintes environnementales imposées par le PNR. (©TM/ Réussir le Périgord)

Réussir le Périgord - Par [Théophile Mercier](#) Publié le 28 Fév 24 à 17:52

Occuper le terrain pour mieux se faire entendre. Cette stratégie, [la Coordination Rurale de Dordogne](#) l'applique à merveille en multipliant les actions syndicales.

Ce fut une nouvelle fois le cas ce mercredi 28 février avec un rassemblement devant le siège du [Parc naturel régional Périgord-Limousin](#) situé à la Coquille. Une vingtaine d'agriculteurs, installés dans le périmètre du PNR, sont venus dénoncer les contraintes environnementales imposées par le PNR Périgord-Limousin.

## Une déconnexion totale

*«Aujourd'hui le Parc devient davantage un opposant qu'un partenaire agricole. Toutes démarches dans nos parcelles situées en zone humide deviennent fastidieuses voire impossibles», explique Jérémy Nadaud, porte-parole de la Coordination Rurale. Le syndicaliste et ses collègues dénoncent « la déconnexion totale dont font preuve les techniciens du Parc dans la mise en place de projets d'aménagement de l'environnement. »*



Pour marquer leur mécontentement, les agriculteurs ont fabriqué une haie dans la cour du PNR Périgord Limousin (©TM/Reussir le Périgord)

Pour marquer leur mécontentement, les agriculteurs ont symboliquement créé une haie dans la cour du PNR Périgord-Limousin. Ils ont ensuite pu échanger avec Fabrice Château, le directeur qui estime « comprendre leurs revendications. *« Nous vous proposons d'organiser une réunion avec nos techniciens et les partenaires du Parc naturel régional Périgord-Limousin afin qu'on puisse travailler dans la concertation »*, a ainsi proposé Fabrice Château.

À ce jour, aucune date n'a été fixée pour cette réunion.

**CHÉRONNAC** ■ Le Parc naturel régional a aussi rendu un avis défavorable

# Projet éolien : pas d'accalmie

Depuis la dernière réunion publique en date, l'association Défense de la Vallée de la Tardoire a multiplié les rencontres pour faire entendre sa voix opposée à ce projet.

**Alexandre Coucaud**

lepopulaire.saintjunien@centrefrance.com

**L**e projet éolien du « Moulin de l'eau plaidée », situé dans la commune de Chéronnac, continue à faire parler de lui. Pour faire entendre sa voix, l'association Défense de la Vallée de la Tardoire s'est adressée au Parc naturel régional, qui a ensuite émis un avis consultatif défavorable à ce projet. Pour l'association, le combat continue alors que la mairie a tenté d'accélérer sur ce dossier, comme en témoigne un « projet de zones d'accélération aux énergies renouvelables ».

## Le PNR prend du recul sur le projet

« Nous avons rencontré le Parc naturel régional lors du bureau exécutif du 23 novembre 2023 pour exposer nos inquiétudes avant que le Parc ne donne son avis à la préfecture. Suite à notre intervention, le Parc a émis un avis dé-



**ÉNERGIE.** Depuis plus de 10 mois, le projet éolien du « moulin de l'eau plaidée » continue de diviser sur la commune de Chéronnac et interpelle jusqu'au Parc naturel régional.

favorable », explique Thibaut de Saint-Florent, président de l'association, qui estime que cette décision va « contrarier » le projet.

Pour justifier cet avis, la présidente du Parc naturel, Anne-Marie Almoester Rodrigues, souligne plusieurs points dans un courrier adressé au préfet : « Les couloirs de migration sont à étudier et à préciser ; par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'absence de demande d'autorisation de destruction d'espèces pro-

tégées tant pour l'aménagement que le fonctionnement ». La présidente rappelle à cette occasion « l'importance de préserver la richesse écologique de la région ».

Pour rappel, le projet prévoit l'implantation de 3 éoliennes de 200 mètres de haut, au sein de zones à caractères humides, ce qui provoque depuis plus de 10 mois une levée de boucliers de nombreux habitants. Cette mobilisation

a par ailleurs contraint la mairie à ne pas retenir la zone éolienne des Moulins de l'eau plaidée comme « zone d'accélération des énergies renouvelables » (ZAENR), après les signatures de 79 personnes dans un registre adressé aux élus.

Pour l'association, 2024 est une année déterminante pour un projet tiraillé entre les obligations légales faites aux communes et la réalité sensible du terrain. ■





**Journée « Paysages de notre territoire »**

Visites de sites à Courbefy, Bussière-Galant et St-Pierre-de-Frugie

le 22 février 2024



**Merci de votre attention, *merces plan***